

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



# 2019

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
ARCHE Agglo

## ÉDITO

### **Madame, Monsieur, cher(e) collègue,**

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2019. Il exprime non seulement le travail réalisé cette année mais témoigne qu'ARCHE Agglo a trouvé toute sa place dans le paysage institutionnel.

Ce socle désormais solide se doit d'être conforté et consolidé sans relâche autour d'une stratégie politique territoriale, par notre engagement, notre travail et par les actions et initiatives menées.

Ce rapport d'activité présente les actions concrètes, inscrites et portées collectivement par une politique privilégiant la population et l'économie locale. Bien-être, vie pratique, solidarité, sécurité mais aussi dynamisme, environnement, attractivité et développement économique sont, du fait de nos compétences, au cœur des réalisations qui vous sont exposées.

Ce sont des équipes, en interne, maintenant dimensionnées, qui se mobilisent quotidiennement à mes côtés et à ceux des vice-présidents, au service de tous pour apporter des réponses concrètes aux attentes de chacun.

Nous gardons ce cap, avec une nouvelle équipe d'élus, dans le délicat contexte de l'année 2020 impactée par une crise sanitaire imprévisible aux conséquences inquiétantes.

Nous nous engageons à rester au plus près de tous, de façon cohérente, concertée et complémentaire entre communes et agglo, au service de l'ensemble de la population dans cette période de crise profonde.

Rester ambitieux et innovants avec crédibilité et efficacité dans un esprit communautaire et solidaire demeure notre priorité.

Bonne lecture à toutes et tous,

**Frédéric SAUSSET**  
Président ARCHE Agglo

**LE TERRITOIRE**

6

**LES COMPÉTENCES**

10

**L'AMÉNAGEMENT  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE**

31

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS 31

LES TRANSPORTS ET MOBILITÉS 32

L'HABITAT, LE FONCIER 34

LE TOURISME 35

L'ÉCONOMIE 38

LES POLITIQUES  
CONTRACTUELLES 40**LES RIVIÈRES  
L'ENVIRONNEMENT**

57

LES RIVIÈRES 57

L'AGRICULTURE 59

LES MILIEUX ET ESPACES  
NATURELS SENSIBLES 61

L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT 62

**LA GOUVERNANCE**

7

**LES MOYENS GÉNÉRAUX**

15

LES RESSOURCES HUMAINES 16

LES FINANCES 18

LA COMMUNICATION 21

LA COMMANDE PUBLIQUE 24

LA GESTION DU PATRIMOINE  
ET LES TRAVAUX NEUFS 26

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES 30

**LA SOLIDARITÉ, L'ENFANCE,  
LA JEUNESSE ET LES SERVICES  
À LA POPULATION**

42

LA PETITE ENFANCE 43

LA PARENTALITÉ 45

L'ENFANCE 46

LA JEUNESSE 47

LES SENIORS ET L'AUTONOMIE 50

LE NUMÉRIQUE 52

LA CULTURE 53

LE SPORT 56

**LA COLLECTE  
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

64

# LE TERRITOIRE

**ARCHE Agglo est un territoire de coopération intercommunale né le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage Tournonais et du Pays de Saint-Félicien.**

ELLE RASSEMBLE 41 COMMUNES ET 55 900 HABITANTS.



ARLEBOSC, ARTHEMONAY, BATHERNAY, BEAUMONT-MONTEUX, BOUCIEU-LE-ROI, BOZAS, BREN, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLÉS, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, CHEMINAS, COLOMBIER-LE-JEUNE, COLOMBIER-LE-VIEUX, CROZES-HERMITAGE, ERÔME, ETABLES, GERVANS, GLUN, LARNAGE, LEMPS, MARGÈS, MARSAZ, MAUVES, MERCUROL-VEAUNES, MONTCHENU, PAILHARÈS, PLATS, PONT-DE-L'ISÈRE, LA ROCHE-DE-GLUN, SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-FÉLICIEN, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-VICTOR, SÉCHERAS, SERVES-SUR-RHÔNE, TAIN L'HERMITAGE, TOURNON-SUR-RHÔNE, VAUDEVANT, VION

# LA GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE TOUJOURS MARQUÉE PAR UNE FORTE IMPLICATION DE L'ENSEMBLE DES ÉLUS DU TERRITOIRE.

**Par cette mobilisation nous souhaitons qu'ARCHE Agglo puisse répondre au plus près aux attentes de la population du territoire. Les communes et leur conseil municipal se doivent d'être les vecteurs principaux de cette relation.**

### Un conseil d'agglomération

constitué de 71 membres titulaires et 34 membres suppléants issus des 41 conseils municipaux.

### Un bureau

composé du Président et de 15 vice-présidents et d'un conseiller délégué en charge de la politique sportive.

### 21 groupes de travail

au sein desquels siègent 267 élus communautaires et municipaux.

### Une conférence des maires dont le rôle est

- d'assurer une information sur les évolutions en matière réglementaire d'intérêt communautaire,
- de donner un avis sur la cohérence des projets nouveaux,
- de proposer des ajustements sur les enjeux et priorités du projet territorial,
- de préconiser des adaptations sur les projets, si nécessaire,
- de réaliser une mesure annuelle de la performance du projet de territoire (rapport d'activité).

### DONNÉES CHIFFRÉES 2019

- 10 RÉUNIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 15 RÉUNIONS DE BUREAU
- 72 RÉUNIONS DE COMMISSIONS
- 4 RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

AU TRAVERS DES DIFFÉRENTES INSTANCES D'ARCHE AGGLO, LES ÉLUS DU TERRITOIRE ONT ÉTÉ MOBILISÉS EN MOYENNE UN JOUR SUR DEUX DURANT L'ANNÉE 2019 (JOURS OUVRABLES).

CETTE MOBILISATION S'EST TRADUITE PAR :

- 265 DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 257 DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS

### LES COMMISSIONS

- FINANCES
- RESSOURCES HUMAINES / MUTUALISATION
- PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES
- COMPÉTENCES ET SERVICES AUX COMMUNES
- CULTURE
- PETITE ENFANCE
- ENFANCE / JEUNESSE
- SENIORS ET AUTONOMIE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- DÉCHETS
- COMPLEXE HÔTELIER LE FÉLICIEN
- DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
- VOIES DOUCES
- TAXE DE SÉJOUR
- VIARHÔNA
- ÉCONOMIE
- AGRICULTURE
- ENVIRONNEMENT / MILIEUX NATURELS
- RIVIÈRES
- HABITAT / LOGEMENT
- AMÉNAGEMENT

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Arlebosc	Michel Gay	Raphaël Costet
Arthemonay	Jean-Louis Bonnet	Claude Mounier
Bathernay	Françoise Ducros	Jérôme Fermond
Beaumont-Montoux	Bruno Sénéclauze	Emmanuelle Roche
Boucieu-le-Roi	Patrick Fourchegu	Christophe Noyerie
Bozas	Jean-Marc Régal	Yves Minodier
Bren	Serge Debrie	Ludovic Robert
Chanos-Curson	Jacques Pradelle	Nicole Mucchielli
Chantemerle-les-Blés	Pascal Amblard	Marie-Anne Marchello
Charmes	Fernand Pellat	Valérie Ginot
Chavannes	Jacques Pochon	David Bernard
Cheminas	Christiane Ferlay	André Blachon
Colombier-le-Jeune	Delphine Comte	Nadine Serrette
Colombier-le-Vieux	Béatrice Four	Catherine Maicherak
Crozes-Hermitage	Chantal Bouvet	Patrick André
Érôme	Dominique Genin	Patrick Lambert
Étables	Pascal Seignovert	Cécile Tracol
Gervans	Pascal Claudel	Jean-Sébastien Guier
Glun	Jacques Luyton	Jean-Jacques Peytel
La-Roche-de-Glun	Hervé Chaboud Martine Chêne Michel Gounon Jean-Pierre Ollier	
Larnage	Max Osternaud	Marie-Thérèse Prot
Lemps	Patrick Cettier	Mireille Desestret
Margès	Jean-Louis Morin	Jean-Paul Valette
Marsaz	Paul Moro	Philippe Leder
Mauves	Franck Menèroux	Isabelle Denis
Mercuriol-Veaunes	Michel Brunet Véronique Blaise Alain Sandon	
Montchenu	Roger Vossier	Jean-Claude Michat
Pailharès	Jérôme Sérayet	Claudine Jouffron
Plats	Michel Cluzel	Guy Faure
Pont-d'Isère	Marie-Claude Lambert Daniel Roux Alain Baccaro	
Saint-Barthélémy-le-Plain	Thierry Dard	Didier Buffière
Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Aimé Chaléon Marie-Pierre Manlihot Claude Fourel Christine Jouvin	
Saint-Félicien	Jean-Paul Chauvin	Luc Sovignet
Saint-Jean-de-Muzols	André Arzalier Myriam Farge Mickaël Boissie	
Saint-Victor	Jacques François	Alain Mesbah-Savel
Sécheras	Pascal Balay	Remy Trollat
Serves-sur-Rhône	Brigitte Giacomino	Gérard Birraux
Tain l'Hermitage	Xavier Angeli Michaël Verdier Emmanuela Torre Danielle Lecomte Guy Chomel Bernadette Durand Emmanuel Guiron	
Tournon-sur-Rhône	Frédéric Sausset Delphine Roger-Dalbert-Bancel Laurent Barruyer Catherine André Paul Barbary Alphonse Sanchez Patrick Goudard Annie Fournier Florence Croze Jean-Marie David Sandrine De Vettor Bruno Faure Liliane Burgunder	
Vaudevant	Laëtitia Bourjat	Denis Mandon
Vion	Michel Darnaud	Jean-Pierre Vivier

LE BUREAU



**Frédéric SAUSSET**  
Président  
TOURNON-SUR-RHÔNE



**Xavier ANGELI**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
TAIN L'HERMITAGE  
PROJET DE TERRITOIRE



**Jean-Paul CHAUVIN**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
SAINT-FÉLICIE  
HARMONISATION DES  
COMPÉTENCES, SERVICES  
AUX COMMUNES



**Marie-Pierre MANLIHOT**  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente  
SAINT-DONAT-  
SUR-L'HERBASSE  
RESSOURCES HUMAINES ET  
MUTUALISATION



**Franck MENEROUX**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
MAUVES  
PATRIMOINE  
COMMUNAUTAIRE  
ET ÉQUIPEMENTS



**Jacques PRADELLE**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
CHANOS-CURSON  
AGRICULTURE,  
ENVIRONNEMENT  
ET RURALITÉ



**Jean-Louis BONNET**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
ARTHEMONAY  
FINANCES, PROSPECTIVE  
FINANCIÈRE ET MOYENS  
GÉNÉRAUX



**André ARZALIER\***  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS  
RIVIÈRES



**Chantal BOUVET**  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente  
CROZES-HERMITAGE  
PETITE ENFANCE



**Delphine COMTE**  
9<sup>e</sup> Vice-Présidente  
COLOMBIER-LE-JEUNE  
ENFANCE ET JEUNESSE



**Michel BRUNET**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
MERCURIOL-VEAUNES  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE



**Christiane FERLAY**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente  
CHEMINAS  
SOLIDARITÉS  
ET SERVICE  
À LA POPULATION



**Jérôme SERAYET**  
12<sup>e</sup> Vice-Président  
PAILHARÈS  
COLLECTE ET TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES



**Max OSTERNAUD**  
13<sup>e</sup> Vice-Président  
LARNAGE  
TOURISME



**Fernand PELLAT**  
14<sup>e</sup> Vice-Président  
CHARMES-SUR-  
L'HERBASSE  
EAU ET ASSAINISSEMENT



**Michel CLUZEL**  
15<sup>e</sup> Vice-Président  
PLATS  
HABITAT ET LOGEMENT

AU TERME DES ÉLECTIONS MUNICIPALES QUI SE SONT DÉROULÉES LORS DU PREMIER SEMESTRE 2020, UNE NOUVELLE ÉQUIPE A ÉTÉ MISE EN PLACE. VOUS TROUVEREZ À LA FIN DE CE RAPPORT D'ACTIVITÉS LA LISTE DES NOUVEAUX CONSEILLERS D'AGGLOMÉRATION, AINSI QUE LA CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU.

\* ARCHE Agglo déplore le décès d'André ARZALIER, le 30 juin 2019.

# LES COMPÉTENCES

DEPUIS LE 6 AVRIL 2018, NOTRE AGGLOMÉRATION DISPOSE DE COMPÉTENCES UNIFIÉES POUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE.

**L'action de l'Agglo ne peut s'inscrire que dans le cadre de ses compétences. Ce document revêt donc une importance primordiale. Toute modification doit être soumise à l'ensemble des conseils municipaux du**

**territoire et rassembler l'accord d'au moins les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.**

**De part son mode d'adoption et de modification la liste des compétences est donc un document qui présente un caractère consensuel marqué.**

## LES STATUTS EN VIGUEUR DEPUIS LE 6 AVRIL 2018

### Article 4 : compétences obligatoires

#### Art. 4-1 : développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

#### Art. 4-2 : aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concertée d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

#### Art. 4-3 : équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

#### Art. 4-4 : politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

#### Art. 4-5 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa n°1)
- Entretien et aménagement de cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau (alinéa n°2)
- Défense contre les inondations et contre la mer (alinéa n°5)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa n°8)
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa n°7)
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa n°11)
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa n°12)

#### Art. 4-6 : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

#### Art. 4-7 : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### Article 5 : compétences optionnelles

#### Art. 5-1 : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

#### Art. 5-2 : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

#### Art. 5-3 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

#### Art. 5-4 : action sociale d'intérêt communautaire

### Article 6 : compétences facultatives

#### Art. 6-1 : communications électroniques

- Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi
- Réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux
- Organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités
- Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique
- Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

#### Art. 6-2 : assainissement non collectif

- Contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves
- Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
- Études et/ou travaux relatifs à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

#### Art. 6-3 : développement touristique

- Élaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique
- Gestion et entretien du Domaine du Lac de Champos
- Accompagnement et soutien à l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste
- Soutien à la valorisation et au développement de la Société Nouvelle du Che-

### LES COMPÉTENCES D'ARCHE AGGLO SE DIVISENT EN TROIS BLOCS :

- LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES QUI SONT DÉVOLUES PAR LA LOI,
- LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES, ELLES AUSSI DÉVOLUES PAR LA LOI, MAIS POUR LESQUELLES LES CONSEILS MUNICIPAUX DOIVENT FAIRE UN CHOIX,
- LES COMPÉTENCES FACULTATIVES DONT LA LISTE ET LE DÉTAIL SONT LAISSÉS À L'APPRECIATION DES CONSEILS MUNICIPAUX.

SUR LE PLAN STATUTAIRE L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 : LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU).

- min de Fer du Vivarais
  - Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées s'inscrivant dans un plan global de développement et de renforcement de la pratique à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec le schéma des mobilités
  - Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).
- Art. 6-4 : développement culturel**
- Élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.
  - Gestion de l'école de musique du Pays de l'Herbasse.
  - Étude pour l'extension de la compétence enseignement musical sur l'ensemble du territoire.
  - Gestion et/ou création de centre multimédia
  - Élaboration d'un schéma de lecture publique et participation au fonctionnement des infrastructures en partenariat avec les conseils départementaux Drôme et Ardèche.

**Art. 6-5 : politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal**

- Élaboration d'une politique visant à conforter et développer la pratique sportive sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

**Art. 3-6 : emploi**

- Participation et soutien à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Participation à la Maison de l'emploi

**Art. 6-7 : apprentissage de la natation pour les scolaires**

- Apprentissage de la natation pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées au centre aquatique Linaë.

**Art. 6-8 : santé**

- Élaboration d'un diagnostic local de santé à l'échelle du territoire communautaire.

**Art. 6-9 : animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département**

**Art. 6-10 : entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire (cf. liste page précédente)**

**Art. 6-11 : cession en pleine propriété de terrains permettant l'implantation d'équipements publics (casernes de pompier, collège...)**

**Art. 6-12 : agences postales intercommunales dont mise à disposition d'agents auprès des communes**

## L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

**Pour permettre de fixer précisément l'intervention des structures intercommunales dans le domaine des compétences optionnelles le législateur permet de s'appuyer sur la notion « d'intérêt communautaire ».**

**Dans un domaine de compétence donné l'intérêt communautaire est la limite entre les actions que peuvent engager les communes et celles qui relèvent obligatoirement de l'intercommunalité.**

**L'intérêt communautaire est fixé par délibération du conseil d'agglomération. Il peut donc aisément évoluer en fonction de la conjoncture et des besoins.**

Exemple : les statuts d'ARCHE Agglo prévoient que cette dernière est compétente en matière de création ou d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire (article 5-1 de ses statuts), la délibération n°2017-295 du 14 décembre 2017 précise que sont d'intérêt communautaire les voies d'accès aux sites naturels remarquables des belvédères surplombant la corniche du Rhône : Pierre Aiguille, Méjeans, Puy de Serves.

**En matière de voirie communale l'action d'ARCHE Agglo se limite donc à celles décrites ci-dessus, étant précisé qu'elle assure l'entretien des voiries dont elle a la propriété et de celles situées dans les zones d'activités relevant de sa compétence.**

**Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales** d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les opérations s'inscrivant dans le cadre du financement FISAC.

**Création et réalisation de zones d'aménagement concertées** d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC ayant pour objet la réalisation d'équipements communautaires.

**Politique du logement** d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les actions inscrites dans le PLH

Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : est d'intérêt communautaire le soutien à l'hébergement de première urgence.

**Création ou aménagement et entretien de voirie** d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les voies d'accès aux sites naturels remarquables des belvédères surplombant la corniche du Rhône : Pierre Aiguille, Méjeans, Puy de Serves.

**Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les nouvelles constructions suivantes : la réalisation d'une médiathèque, les équipements nécessaires à l'exercice d'une des compétences de la communauté d'agglomération, les équipements dont les conditions d'accès seront identiques pour la population du territoire communautaire (un centre cinéaire par exemple).

**Actions sociales** d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : élaboration, animation et mise en œuvre de toutes politiques contractuelles associant les partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine de l'action sociale.

**En matière de politique de soutien en faveur des personnes âgées :**

- Amélioration de la coordination autour de la personne âgée et/ou handicapée
- Soutien des actions de prévention et de lutte contre l'isolement
- Implication dans l'adaptation du cadre de vie
- soutien financier au service de portage de repas à domicile
- Accueil, pour l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs familles

En matière d'enfance et de famille, soutien technique et financier et/ou gestion des équipements existants destinés à l'accueil de la petite enfance :

- les P'tits Bouchons à Tain l'Hermitage,
- Pomme d'Api à Tain l'Hermitage,
- Couleur Grenadine à Pont-de-l'Isère,
- les Marmottes à La-Roche-de-Glun,
- les P'tits Loups à Crozes-Hermitage,
- la Farandole à Beaumont-Montoux,
- les Loupiots à Chanos-Curson,
- Perle de Lune à Saint-Barthélemy-le-Plain,
- Croque Lune à Etables,
- les Lutins à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- la Courte Echelle à Saint-Félicien,
- Planète Môme centre à Tournon-sur-Rhône,
- Planète Môme Sud à Tournon-sur-Rhône, le relais d'assistants maternels constitué de 4 antennes territoriales.

Création d'équipements destinés à l'accueil de la petite enfance (micro-crèches, crèches, haltes garderies ainsi que toute structure d'accueil de la petite enfance résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur) à l'exception des structures d'initiative privée.

En matière d'enfance et de famille, soutien technique et financier et/ou gestion des accueils de loisirs sans hébergement suivant dans le cadre de leurs activités à destination des enfants de 3 à 17 ans sur le temps extra-scolaire (vacances scolaires et mercredi) :

- les Petites canailles à Saint-Félicien,
- les Luettes à Tournon-sur-Rhône,
- MJC/CS à Tain l'Hermitage,
- les Bip Bops à Pont-de-l'Isère,
- l'Île aux Enfants à Beaumont-Montoux,
- les Turlutins à Chanos-Curson,
- le sou des écoles à Tain l'Hermitage,
- Seb Sport Events à Érôme,
- Mozaïque à Tournon-sur-Rhône,
- les Fripouilles à Plats,
- les Petites Colombes à Colombier-le-Jeune,
- MJC à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- les Castors à Saint-Jean-de-Muzols,
- la Maison du Jeu à Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

En matière de jeunesse, définition d'une politique multithématique et d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse 12/25 ans :

- Animation de proximité
- Animation socioculturelle et de loisirs
- Actions en faveur de la santé, de l'emploi et de l'insertion, de la prévention des jeunes
- Création de lieux ressources et d'informations

- Action d'accompagnement à la parentalité

Soutien aux actions concourant à la mise en œuvre du projet conduit par ARCHE Agglo de :

- la maison des jeunes/centre socioculturel de l'Herbasse ;
- la ludothèque du Pays de l'Herbasse ;
- la MJC/centre social de Tain l'Hermitage ;
- centre socioculturel de Tournon-sur-Rhône ;
- l'espace de vie social de l'association des colines de Chanos-Curson.

En matière de politique de soutien en faveur des personnes en difficulté :

- Impulsion d'une coordination et développement de services en direction des publics précaires
- Amélioration de l'accès à la santé des publics précaires et fragilisés
- Actions de prévention spécialisées en faveur de la jeunesse

## LES MOYENS GÉNÉRAUX

LES MOYENS GÉNÉRAUX CONSTITUENT UN SOCLE SUR LEQUEL PEUT REPOSER L'ENSEMBLE DES ACTIONS D'ARCHE AGGLO.

Ils permettent aux services opérationnels de se concentrer pleinement et sereinement sur les projets de développement de notre territoire, et ainsi d'apporter une réponse efficiente à la commande politique au service de nos concitoyens et de nos communes.

Durant l'année 2019 les efforts engagés en 2018 pour harmoniser les pratiques de travail, et insuffler une culture commune aux équipes issues des territoires fusionnés, ont perduré. Au-delà de la définition de nouveaux process adaptés à la taille de notre agglomération, c'est une véritable démarche d'accompagnement au changement qui est entreprise au quotidien auprès de l'ensemble des équipes opérationnelles.

Que ce soit dans le domaine des ressources humaines, de la comptabilité, de la communication, de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier ou dans les systèmes d'information, tous les services concernés s'attachent au quotidien à jouer le rôle de fonction support qui est le leur. Petit à petit ce rôle est non seulement compris par les services opérationnels mais il est désormais apprécié.

### LES MOYENS GÉNÉRAUX

- LES RESSOURCES HUMAINES
- LES FINANCES
- LA COMMUNICATION
- LA GESTION DU PATRIMOINE ET LES TRAVAUX NEUFS
- L'ASSISTANCE AUX COMMUNES
- ACHAT / COMMANDE PUBLIQUE

## LES RESSOURCES HUMAINES

**Les agents d'ARCHE Agglo en constituent sa force vive. C'est sur eux que s'appuie son action quotidienne au service du territoire et de sa population. Ils sont issus dans leur immense majorité d'une des trois collectivités fusionnées, et l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance à une seule et même équipe est un enjeu primordial auquel s'attache le service des ressources humaines de manière quotidienne.**

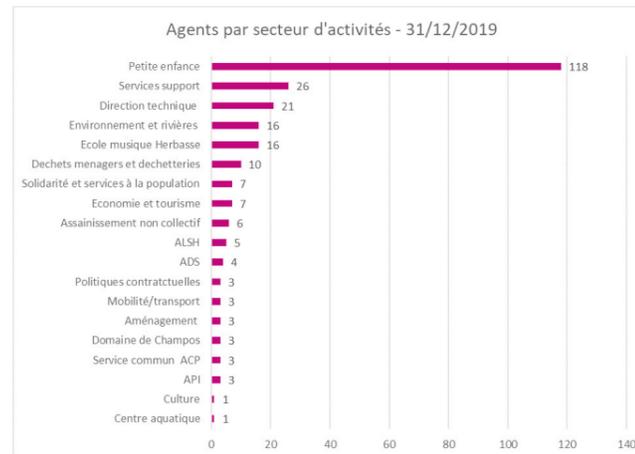


### Les services au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ARCHE Agglo comptait 249 agents tous secteurs d'activités confondus et tous statuts confondus, représentant 218 équivalents temps plein. Au 31 décembre 2019, ARCHE Agglo comptait 256 agents correspondant à 225 équivalents temps plein, soit une augmentation de 3 % ou 7 agents.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'augmentation des effectifs sur les mois de juillet et août due au recrutement de personnels saisonniers affectés au Do-

L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSTRUCTION DES SERVICES D'ARCHE AGGLO, DANS UN SOUCI PERMANENT DE MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS ET DE L'ADAPTER AU MIEUX AUX BESOINS DU TERRITOIRE.



maine du Lac de Champos et au personnel chargé de l'accueil de loisirs de Saint-Félicien et de Tournon.

Les services en création et/ou développement que sont les mobilités/transport, la culture et la commande publique (service mutualisé avec les communes de Saint-Donat et Tournon) représentent plus de 70 % de l'augmentation du nombre d'agent en 2019.

### Les actions 2019

#### MUTUALISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mise en place de formations collectives à l'attention des agents communaux et intercommunaux.

#### RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire répondait à une obligation réglementaire (les régimes indemnitaires en vigueur n'ayant plus aucun fondement légal) et à la nécessité de doter les agents d'ARCHE Agglo d'un régime indemnitaire unique quelle que soit leur collectivité d'origine. En effet les régimes indemnitaires des CC du Pays de l'Herbasse, du Pays de Saint-Félicien du Tournonais et du Pays de l'Hermitage étaient encore en place en 2019. Cela se traduisait par des situations d'iniquité entre les agents.

L'année 2019 a donc été consacrée à l'élaboration de ce régime qui a nécessité un travail en profondeur sur l'ensemble des fiches métiers et des fiches de poste des collaborateurs. L'objectif était de pouvoir proposer un régime indemnitaire qui puisse prendre en compte de manière précise et détaillée toutes les sujétions et besoins en expertise de nos métiers. Ce travail qui a vu son aboutissement durant le premier semestre 2020 a été réalisé avec l'appui de l'ensemble des cadres d'ARCHE Agglo et dans une démarche d'ouverture et de transparence avec les représentants du personnel siégeant au sein du Comité technique.

#### DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POUR UNE INTERCOMMUNALITÉ EN ÉVOLUTION :

- Service mobilités et transport : structuration du service dans le cadre de la compétence transports scolaires
- Direction des ressources humaines : création de la fonction hygiène et sécurité
- Direction des solidarités : structuration autour de la compétence culture
- Aménagement : réorganisation de la Direction avec la création d'une unité Aménagement planification urbanisme & structuration du service Habitat.
- Eau et assainissement : Mobilisation autour du transfert de compétence Eau et Assainissement avec le transfert d'environ 10 agents de la régie des eaux de Tournon et 1 agent de la commune de saint Donat sur Herbasse au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

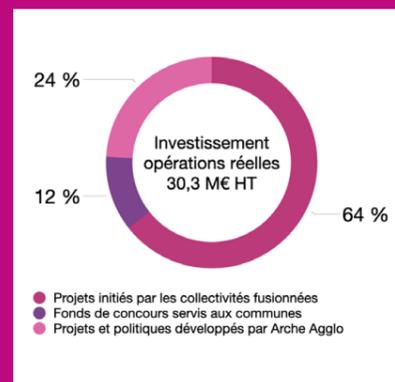
#### Les objectifs 2020

- Mise en oeuvre du RIFSEEP
- Transfert de la compétence eau et assainissement
- Travail et structuration autour de la lecture publique
- Travail sur l'amélioration des conditions de travail et sur la simplification des procédures administratives
- Maîtrise des coûts

## LES FINANCES

Le travail engagé sur l'optimisation de notre capacité d'autofinancement (montant disponible pour l'investissement après prise en charge des frais de fonctionnement) s'est poursuivi. Cela passe notamment par une maîtrise très fine du coût de chacun de nos services, et donc le développement de la gestion analytique, par la justesse de la prévision budgétaire lors de l'élaboration des budgets primitifs, par une optimisation de la politique d'achat, et un suivi rigoureux de la mobilisation des subventions qui peuvent nous être allouées. En matière d'investissement l'année 2019 a été marquée par la fin des programmes engagés par les trois collectivités fusionnées (cf zoom 2018). Aucun nouveau programme conséquent n'a été engagé. **La volonté politique s'est portée sur l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement sur 6 ans. Ce document, qui ne présente aucun caractère programmatique obligatoire, a été conçu pour permettre à l'équipe qui dirigera l'agglomération lors de la nouvelle mandature de disposer d'une feuille de route à partir de laquelle elle pourra proposer et développer ses propres orientations.**

### LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ARCHE AGGLO DEPUIS SA CRÉATION - SOURCES CA 2017 & 2018, BP & BS 2019



ZOOM SUR UNE ACTION 2019

### Les actions 2019

#### Optimisation de la capacité de financement (CAF)

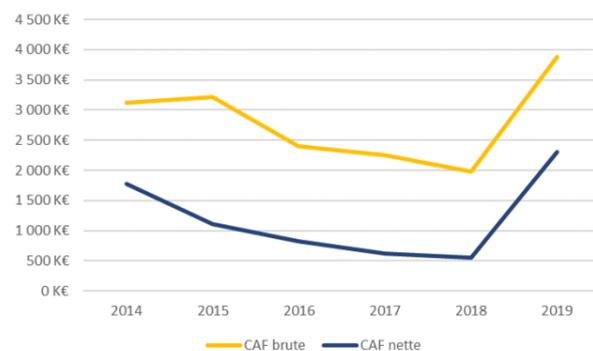
CAF brute = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation de l'année

Dépenses réelles d'exploitation de l'année	Récettes réelles d'exploitation de l'année
Intérêts de la dette	
	<b>CAF brute</b>
Remboursement du capital de la dette	CAF
	<b>CAF nette</b>

CAF nette = différence entre la CAF brute et le montant du remboursement du capital des emprunts de l'année

La CAF nette représente donc notre capacité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

#### Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014 (sources – comptes administratifs)



### Développement de la gestion analytique

L'action d'ARCHE Agglo est traduite dans un budget principal et 6 budgets annexes qui sont des documents réglementaires. Pour permettre une gestion la plus fine possible des fonctions de notre agglomération, nous avons fait le choix de les subdiviser en « service ». Au nombre de 121, ils permettent un suivi financier précis des actions quotidiennes d'ARCHE Agglo.

### Justesse de la prévision budgétaire

Grâce à un travail de concertation et d'échanges engagé avec chacune des directions dès l'automne 2018, le budget s'est traduit par un taux de réalisation proche de 100 % :

- Dépenses : 95,94 %
- Recettes : 99,45 %

### Élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement

Le PPI a pour objectif :

- d'arrêter les programmes d'investissement qui pourraient être menés dans les années à venir,
- d'évaluer les enveloppes financières nécessaires à leur réalisation,
- de proposer un calendrier de réalisation,
- de définir le montant des ressources qui devront être mobilisées annuellement pour les mener à bien,
- de mesurer l'impact sur l'évolution de la dette d'ARCHE Agglo.

Il s'élabore en trois étapes :

- Étape n° 1 : proposition de projets qui pourraient être développés sur la durée du PPI et évaluation financière,

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Economie	2 505 K€	160 K€	2 345 K€
Aménagement / développement	11 285 K€	710 K€	10 575 K€
Environnement	3 575 K€	1 400 K€	2 175 K€
GEMAPI	15 150 K€	4 965 K€	10 185 K€
Patrimoine	11 695 K€	2 008 K€	9 687 K€
Création de ZAE	Vente des terrains au prix de revient, pas de besoin en financement		
<b>Total 2020/2026</b>	<b>44 210 K€</b>	<b>9 243 K€</b>	<b>34 967 K€</b>

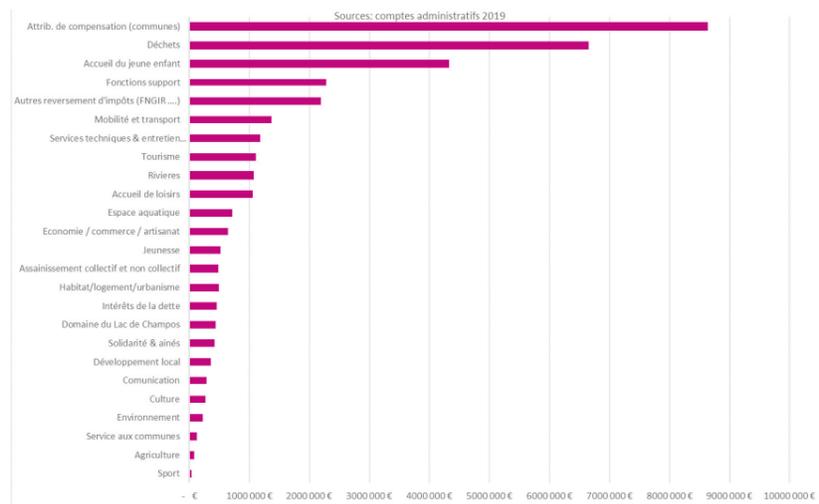
- Étape n° 2 : phasage de chaque projet sur la durée du PPI & évaluation du besoin en financement annuel.

	Besoin en financement						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Economie	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€
Aménagement / développement	1 440 K€	1 480 K€	1 490 K€	1 780 K€	1 540 K€	1 530 K€	1 315 K€
Environnement	0 K€	500 K€	500 K€	545 K€	430 K€	100 K€	100 K€
GEMAPI	710 K€	1 760 K€	1 760 K€	2 162 K€	1 533 K€	780 K€	1 480 K€
Patrimoine	1 245 K€	1 875 K€	2 175 K€	1 874 K€	1 108 K€	705 K€	705 K€
<b>Total</b>	<b>3 730 K€</b>	<b>5 950 K€</b>	<b>6 260 K€</b>	<b>6 696 K€</b>	<b>4 946 K€</b>	<b>3 450 K€</b>	<b>3 935 K€</b>

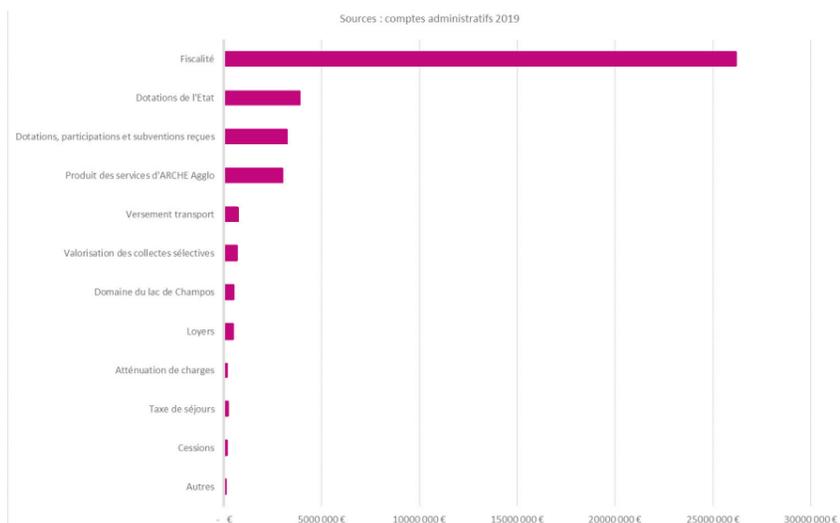
- Étape n° 3 : recours à l'emprunt, mesure de l'impact sur l'évolution de la dette, et appréciation de la « supportabilité » financière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Besoin en financement	3 730 K€	5 950 K€	6 260 K€	6 696 K€	4 946 K€	3 450 K€	3 935 K€
Capacité d'autofinancement	1 540 K€	1 694 K€	1 863 K€	2 050 K€	2 255 K€	2 480 K€	2 728 K€
Besoin en financement = emprunt	2 190 K€	4 256 K€	4 397 K€	4 646 K€	2 691 K€	970 K€	1 207 K€
<b>Charge annuelle de la dette</b>	<b>124 K€</b>	<b>240 K€</b>	<b>248 K€</b>	<b>263 K€</b>	<b>152 K€</b>	<b>55 K€</b>	<b>68 K€</b>

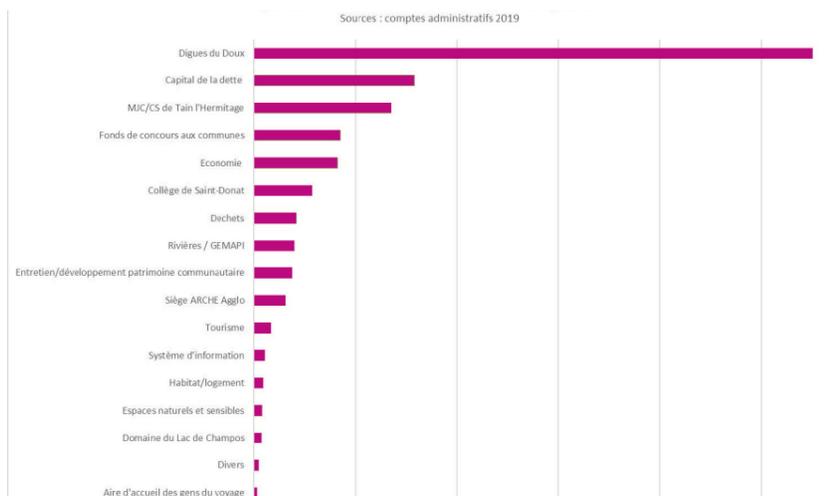
## Dépenses réelles d'exploitation en 2019 par domaine d'activités



## Recettes réelles d'exploitation 2019 par nature



## Dépenses d'investissement par grandes opérations



## LA COMMUNICATION

**Notre objectif est la mise en place d'une stratégie pour accroître la connaissance et l'appartenance à ARCHE Agglo afin d'imposer non seulement son périmètre géographique mais aussi une visibilité autour de ses compétences et des actions réalisées sur le territoire ; ce auprès de tous les élus et de la population.**

Cette appartenance doit également se réaliser en interne auprès des agents des différentes directions et des sites ARCHE Agglo, autour d'un travail collectif au service de la population.

Une stratégie et des actions autour de 2 axes ont été déployées auprès des cibles identifiées :

- Faire connaître, adhérer et sceller fortement autour de l'identité territoriale ARCHE Agglo, autant les habitants, les élus que les agents de la collectivité
- Informer concrètement sur les actions et réalisations de l'agglo.

Ainsi sont définies et réalisées des actions génériques d'appropriation du territoire auprès de ces différentes cibles et sont créés des supports spécifiques destinés à faire vivre l'actualité des compétences de l'agglo et les traduire de façon très concrète auprès des habitants. Parallèlement des actions et événements sont programmés permettant aux agents de se connaître et d'être intégrés à l'équipe ARCHE Agglo.

Les actions pérennes et récurrentes en fonction des cibles : habitants, presse, élus et agents

### Les habitants

- Revue **quarante-et-une** : information des habitants sur les actions de l'Agglo. Réalisation de 3 numéros : mars, juin et octobre, distribuée dans les 27 500 boîtes aux lettres du territoire. Textes, création et mise en page effectués en interne.
- Le site [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr) comportant l'Agend'ARCHE afin de valoriser les événements et les programmes des associations locales.
- Les réseaux sociaux : Facebook, Twitter
- La newsletter mensuelle
- Flyers et affiches informatifs sur des dispositifs et thématiques portés par l'Agglo : LE BUS, plan climat, LISA, accueils de loisirs, journée des séniors, école de musique, espace des collines, forum de l'emploi, concours photos ENS, RAM...

### La presse

- 52 communiqués de presse
- 30 conférences de presse

### Les élus et les agents

- 11 newsletters mensuelles externes
- 11 C'NEWS internes
- Trombinoscope des élus et organigramme des services de l'agglo
- Mise en place du concept ARCHI'Sport : participation des agents à des événements sportifs sur le territoire : Défi aviron, course de la Teppe...

## ARCHE AGGLO SUR LE WEB

### WWW.ARHEGGLO.FR

- PAGES LES PLUS CONSULTÉES :

- 1/ TRANSPORTS SCOLAIRES
- 2/ OFFRES D'EMPLOI
- 3/ LE BUS ET LA MOBILITÉ EN GÉNÉRAL (AU MÊME NIVEAU)
- 4/ LE TERRITOIRE
- 5/ PRISE DE CONTACT
- 6/ DÉCHÈTERIES
- 7/ PETITE ENFANCE
- 8/ LA COLLECTIVITÉ

- AUDIENCE : PRÈS DE 84 000 CONNEXIONS SUR LE SITE SUR L'ANNÉE 2019

- CANAUX DE CONSULTATION :

63 % PAR LA RECHERCHE ORGANIQUE (SIGNIFIE QUE LE RÉFÉRENCIEMENT EST BON ET QUE LE SITE EST FACILEMENT ACCESSIBLE GRÂCE AUX MOTS CLÉS)

21,3 % ACCÈDENT DIRECTEMENT PAR L'ADRESSE DU SITE OU PAR UN LIEN E-MAILS

9,3 % VIA UN SITE RÉFÉRENT

6,4 % VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX

33,5 % DES UTILISATEURS ONT ENTRE 25 ET 34 ANS

27,5 % ENTRE 18 ET 24 ANS

54,15 % SONT DES HOMMES

### FACEBOOK

- 2 ANS DE CREATION DE LA PAGE
- 1200 ABONNÉS FIN 2019
- + DE 25 000 PERSONNES TOUCHÉES GRÂCE AUX ÉVÉNEMENTS CRÉÉS

### TWITTER

- 2 ANS DE CREATION DU COMPTE
- 215 ABONNÉS FIN 2019
- 67 450 IMPRESSIONS (NOMBRE DE VUES DES POSTS)

### Les actions ponctuelles

- Encarts pub d'une campagne de communication visant à l'appropriation des équipements et activités de loisirs par les habitants : « ICI, un été animé ». Communication dans la presse locale : Dauphiné Libéré, JTT, Drôme et Ardèche Hedo et l'Impartial
- Encart valorisant ARCHE Agglo auprès du monde économique dans l'ECHO/l'Impartial spécial Eco
- Réalisation de documents administratifs : rapport d'activité
- Préparation de 2 soirées de rencontre, événements internes de cohésion d'équipe
- Présence, via un stand, sur l'événement l'Ardéchoise
- Création des visuels et supports de lancement de l'Espace famille et organisation de l'inauguration
- Lancement du camping-car LISA : création visuelle dédiée, habillage, flyers de lancement et des programmes de présence dans les villages
- Création de la nouvelle identité de Champos et de ses déclinaisons : brochures, site web (cahier des charges, choix prestataire et lancement), signalétique sur site.

## MAGAZINE DE MARQUE

LANCEMENT DU 1<sup>ER</sup> MAGAZINE DE MARQUE ARCHE AGGLO. UN LEVIER DE COMMUNICATION, NOUVEAU ET COMPLÉMENTAIRE, RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC AH! TOURISME ET EN ACCORD AVEC LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISME.

- VALORISER LES ATOUTS ET L'UNICITÉ DU TERRITOIRE AINSI QUE SON ATTRACTIVITÉ.
- SE DÉMARQUER, MONTRER NOTRE DIMENSION, CONFORTER NOTRE IDENTITÉ.
- NOMMER LES POINTS FORTS DU TERRITOIRE POUR UNE APPROPRIATION ET UNE FIERTÉ PAR LES HABITANTS ET SON RAYONNEMENT POUR DES CIBLES ÉCONOMIE ET TOURISME AUTANT EN FRANCE QU'À L'INTERNATIONAL.

FIL ROUGE DE LA LIGNE ÉDITO : CRÉER LA CONVICTION D'APPARTENANCE AUTOUR DE CEUX QUI Y VIVENT ET METTRE L'HUMAIN ET DE L'AUTHENTIQUE AU COEUR DU MAGAZINE AUTOUR DE PORTRAITS ET D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE.



## LA COMMANDE PUBLIQUE

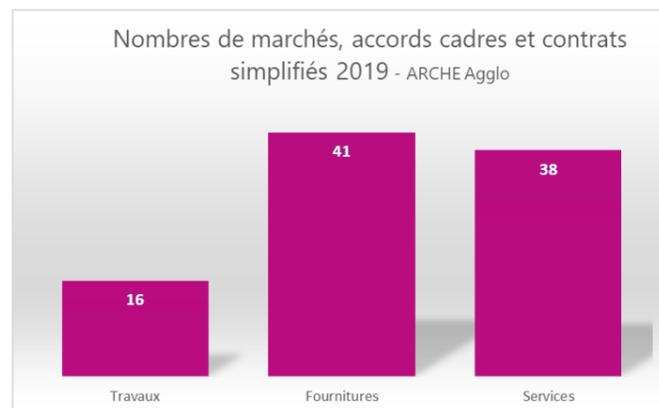
**Depuis le 1 octobre 2018 un service achats / commande publique a été mis en place au sein d'ARCHE Agglo. Ce service à la spécificité d'être mutualisé avec les communes de Tournon sur Rhône et Saint-Donat sur l'Herbasse.**

Le service répond à un double besoin :

- Sécurisation juridique : l'acte d'achat public répond à des règles très strictes dont l'objectif est de garantir la transparence et le bon usage de l'argent public. Ces règles strictes entraînent donc de fait la mise en place de procédures rigoureuses et encadrées afin de limiter au maximum les risques de contentieux.
- Optimisation de l'achat public : la création du service s'est traduite pour ARCHE Agglo par la centralisation des actes d'achat. De fait la mise en concurrence désormais mieux organisée et la globalisation des achats se traduisent dans des offres économiquement plus avantageuses.

Les missions pour le compte des trois collectivités :

- Mise en place et développement d'une stratégie achat
- Sécuriser les procédures d'achats / Mutualiser l'expertise
- Lancement et suivi des procédures de marchés publics
- Réalisation d'économies d'échelle
- Gestion des précontentieux



Parmi les marchés attribués les plus importants sont :

### Marchés de services

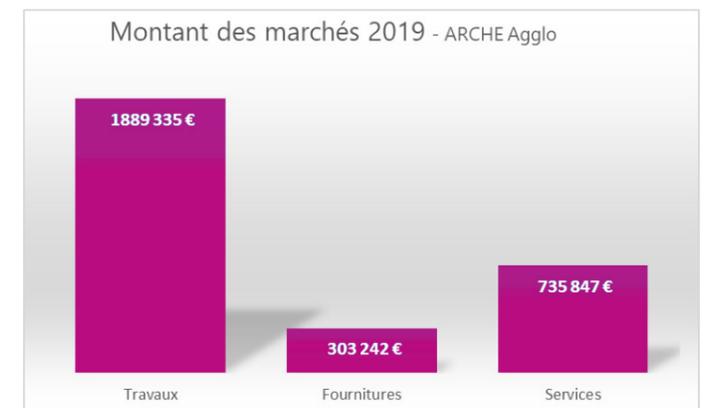
- Transport non urbain de personnes prenant en charge des usagers scolaires – ligne reliant Saint Félicien / Tournon,
- Transport scolaires - ligne reliant Saint Félicien / Tournon et ligne reliant La Roche de Glun / Tournon sur Rhône,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture d'une solution de gestion électronique des documents (GED),
- Prestation de surveillance physique des parkings, des bâtiments communautaires, des manifestations publiques et du Domaine du Lac de Champos,
- Etude de délimitation de l'espace de bon fonctionnement et plan de gestion du transport solide des Bassins versants de la Veauane et de la Bouterne et des Bassins versant du Doux,

### Marchés de fournitures

- Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables en apport volontaire,
- Fourniture et livraison de repas et goûters des 13 établissements d'accueil des jeunes enfants du territoire (crèches)
- Fourniture d'une tractopelle d'occasion et d'un godet pour le service gestion des déchets
- Fourniture et maintenance de 5 copieurs multifonctions
- Fourniture et acheminement d'électricité et des services associés en groupement d'achat avec le syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED).

### Marché de travaux

- Travaux de génie civil, de réseaux divers et de travaux connexes (accord-cadre à bons de commande)
- Travaux d'entretien du gymnase à Saint Félicien
- Travaux couverture zinc de la crèche à Pont d'Isère
- Travaux de peinture et de menuiserie extérieures de ALSH à Champos
- Travaux de réfection partielle du revêtement du hammam du Centre aquatique Linaë



## LA GESTION DU PATRIMOINE

Le service « gestion du patrimoine » a la charge de l'entretien de l'ensemble du patrimoine mobilier, immobilier, et foncier de l'agglomération, à l'exception des outils informatiques, sous la responsabilité au service SIG et de l'entretien des zones d'activités, qui est rattaché au service économique. Outre la préservation de ce patrimoine, l'objectif est d'améliorer la vie des agents de l'Agglo quel que soit leur lieu d'affectation.

Le service se décompose en 3 secteurs distincts :

- Secteur Hermitage-Tournonais : 30 bâtiments,
- Secteur Saint-Félicien : 12 bâtiments,
- Secteur Herbasse : 15 bâtiments

- 4 BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES
  - MAUVES
  - MERCUROL-VEAUNES
  - DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
  - SAINT-FÉLICIEEN
- MAISON DES VINS / DOUANE
- 4 GARES
  - BOUCIEU-LE-ROI
  - SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
  - GARE DU TRAIN DE L'ARDÈCHE TOURNON-SUR-RHÔNE/SAINT-JEAN-DE-MUZOLS,
  - SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- ESPACE AQUATIQUE « LINAË »
- GYMNASSE DE SAINT-FÉLICIEEN
- MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-FÉLICIEEN
- DÉPÔT & LOCAL TECHNIQUE DE SAINT-FÉLICIEEN
- STATION-SERVICE DE SAINT-FÉLICIEEN
- BÂTIMENT INDUSTRIEL NECTARDÉ-CHOIS
- HÔTEL « LE FÉLICIEEN »
- DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
- PLATEAU SPORTIF MARGÉS
- MJC + ÉCOLE DE MUSIQUE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- ESPACE DES COLLINES À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- GENDARMERIE + LOGEMENTS À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- MAISON DE RETRAITE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- STATION D'ÉPURATION DU LAC DE CHAMPOS
- MAISON DIT « SILVESTRE » À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- PONT BASCULE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- LOCAL « CROIX ROUGE » À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- CENTRES MULTI-ACCUEIL
  - « COULEUR GRENADINE »
  - « LES P'TITS BOUCHONS » ET RAM
  - « POMME D'API » ET CMS
  - « LES MARMOTTES »
  - « PLANÈTE MÔME CENTRE »
  - « PLANÈTE MÔME SUD LUETTES »,
  - « PERLE DE LUNE »
  - « CROQUE LUNE »
  - « LES LOUPIOTS »
  - « LES P'TITS LOUPS »
  - « LA FARANDOLE »
  - « LA COURTE ÉCHELLE »
- MAISON DE LA FAMILLE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- 3 DÉCHÈTERIES
  - TOURNON-SUR-RHÔNE
  - SAINT-FÉLICIEEN
  - SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- 14 TERRAINS MULTISPORT
  - MERCUROL
  - VEAUNES
  - ERÔME
  - SERVES-SUR-RHÔNE
  - GERVANS
  - CHANTEMERLE-LES-BLÉS
  - LARNAGE
  - CHANOS-CURSON
  - PONT-DE-L'ISÈRE
  - LA-ROCHE-DE-GLUN
  - BEAUMONT-MONTEUX
  - TAIN-L'HERMITAGE : LYCÉE HÔTELIER
  - TAIN-L'HERMITAGE : SKATE PARC
  - CROZES-HERMITAGE

### Diverses missions

- Entretien des bâtiments communaux
- Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments
- Entretien et maintenance des équipements sportifs
- Contrôle et entretien de l'ensemble du parc roulant de la collectivité
- Recherche d'économies sur les charges d'exploitation : énergies, fluides, entretien, suivi financier

### Patrimoine bâti

Le suivi et/ou la réalisation des opérations de maintenance, d'entretien, de la réparation, de mise en conformité et du respect des normes réglementaires de notre patrimoine a représenté :

1 916 interventions réparties comme suit

- petite enfance : 395
- action sociale : 351
- bâtiments techniques : 179
- déchets : 63
- bâtiments administratifs : 230
- économie : 14
- patrimoine : 33
- tourisme : 6
- camping : 303
- base touristique : 300
- manifestations : 28
- divers : 14

soit 8 534,25 heures de travail.

### Infrastructures sportives

- 15 terrains multisports,
  - 2 gymnases,
  - 10 structures de jeux dans les crèches.
- Les différents contrôles d'entretien ont nécessité **117 heures de suivi des terrains multisports, 228,75 heures pour les gymnases, 25 heures de suivi des jeux**

### des crèches.

#### Parc matériel roulant : 59 véhicules

- Service déchets : 3 véhicules légers + 1 tractopelle
- Service rivières : 7 véhicules légers + 2 remorques + 1 broyeur
- Service Champos : 2 véhicules légers + 1 bateau
- Service technique : 8 véhicules légers dont 1 électrique + 6 camions + 3 remorques
- Service administration générale : 7 véhicules légers dont 1 électrique
- Service commande publique : 1 véhicule léger
- Service communication : 1 véhicule léger
- Service petite enfance : 4 véhicules légers électriques
- Service action sociale : 4 mini bus
- Service économie : 2 véhicules légers
- Service ADS : 1 véhicule léger
- Service transport : 1 véhicule léger
- Service SPANC : 4 véhicules légers
- Service information : 1 véhicule léger électrique.

L'entretien et les réparations de ce parc ont nécessité un budget de 21 500 € comprenant les pneumatiques, les contrôles obligatoires, l'entretien courant (vidange, amortisseurs, courroie et divers).

La consommation de carburant est estimée à 40 000 € pour un kilométrage approximatif de 420 000 km.

## LES TRAVAUX NEUFS

La communauté d'agglomération a eu la volonté, au sein du pôle technique, de structurer ses services et de créer un service « travaux neufs et rénovations » afin d'assurer la gestion des différents programmes de travaux sur le territoire ARCHE Agglo.

SA MISSION S'ÉTEND DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX, DE LA CONSTITUTION DES DOSSIERS TECHNIQUES, AU SUIVI DES OPÉRATIONS JUSQU'À LA FIN DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT.

**Sur l'année 2019, différents travaux d'aménagements gérés par le service travaux.**

**Dossiers sinistres : Maison des vins, Crèche Les loupiots, ALSH les Turlutins, Le Félicien, la Résidence des collines, l'Espace des collines**

Travaux de réparation ou rénovation de différents sites événements climatiques de juin 2019 et décembre 2019.

Coût global des travaux : 36 000 €. Indemnités perçues de la part des assurances 29 000 €

**Déchetteries**

Travaux d'aménagement de sécurité, de mise en conformité, de télécommunication, ainsi que la création d'une plateforme de remisage temporaire de benne.

Coût global des travaux : 15 300 €

**Ferme de la Cellière à Saint-Jean-de-Muzols**

Deuxième tranche du programme de réhabilitation du bâtiment - Travaux de maçonnerie et menuiseries extérieures pour mise hors d'eau

- hors d'air de l'ensemble des niveaux du bâtiment.

Coût d'opération global : 105 000 € - subventions obtenues : 50 000 € - financeur : Département de l'Ardèche

**Crèches**

Travaux d'aménagements, de mise en conformité et de confort sur les multi-accueils du territoire.

Coût global des travaux : 38 000 €

**Espace Famille, Tournon-sur-Rhône**

Fin de programme de réhabilitation et ouverture au public de l'espace Famille. Installation des services « Action sociale, pôle des solidarités » et « Petite enfance ».

Coût d'opération 805 000 € - subventions obtenues : 244 700 € - financeurs : La Région et la Préfecture de l'Ardèche.

**École de Musique, Saint-Donat-sur-l'Herbasse**

Programme de traitement

acoustique des espaces de pratique instrumentale et extension d'estrade.

Coût global des travaux : 9 000 €.

**Bâtiment administratif de Mercurol-Veunes**

Travaux d'aménagements intérieurs, mise en conformité des équipements de sécurité, création d'un parking et mise en conformité des accès piétonniers au site, rénovation des équipements structurels.

Coût global des travaux : 124 000 €

**Bâtiment administratif de Mauves**

Fin du programme d'extension et réhabilitation, et installation des services. Les 10 bureaux créés représentent une surface de 301 m<sup>2</sup> pour l'accueil supplémentaire d'agents. 2 salles de réunion pour une surface cumulée de 154 m<sup>2</sup> permettent un accueil de 84 personnes. Les 2 espaces bénéficient d'équipements techniques de dernière génération en son, vidéo projection et informatique.

Coût global de l'opération : 894 000 €

**Maison de l'Ardéchoise**

Programme de rénovation thermique. Coût global des travaux : 15 600 €

**Espace Simone Veil, Tain l'Hermitage**

• Fin du programme de construction et installation d'un accueil de loisir sans hébergement,

ainsi que l'ouverture d'un escale répit.

Coût global d'opération : 3 400 000 € - subventions obtenues 1 445 600 € - financeurs : CAF 26, Département de l'Ardèche, Région.

• Création d'un espace « Escalier répit » dédié aux personnes âgées en perte d'autonomie. Permettre aux aidants de concilier le soutien à un proche et sa vie personnelle avec un soutien financier de l'ARS, du Lions Club...

**Linaë**

L'arrêt technique a eu lieu du 09 au 21 décembre 2019, permettant l'engagement des travaux correctifs sur les équipements de l'espace bien être - hammam, système de ventilation et fuite grand bassin.

Coût global des travaux 43 000 €. Une procédure judiciaire est en cours pour définir les responsabilités et donc le montant des indemnités qui seraient dues par les parties en cause.

**L'Hôtel « Le Félicien »**

Fin du programme de réhabilitation.

Coût global de l'opération : 3 500 000.00 € - Subventions obtenues : 1 460 380.00 € Financeurs : La Région, Département de l'Ardèche, Ardèche durable, TEPCV volet énergie, Leader

## L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

Parmi les pratiques héritées des collectivités fusionnées, il en est une qui repose sur les notions d'entraide et de solidarité : l'assistance aux communes notamment pour la réalisation de leurs programmes de travaux d'entretien de leur patrimoine routier.

Cette pratique qui était généralisée sur le territoire de la communauté de communes du pays de Saint-Félicien a été étendue à l'ensemble des communes ardéchoises en 2017, et depuis 2018 à tout le territoire d'ARCHE Agglo. Ce partenariat repose sur une relation conventionnelle laissée à l'initiative des chacune des communes.

### Les actions 2019

- Conseils en matière de gestion technique, administrative et juridique du patrimoine routier des communes.
- Conseils techniques en matière de gestion des ouvrages d'art
- Etude et suivi des travaux de rénovation et/ou réparation des petits ouvrages
- Location de matériel technique roulant

### Les données chiffrées

- Conventionnement avec 21 communes
- Un agent affecté à 100 % de son temps à cette mission
- 720 000 € de travaux communaux pilotés par le service
- Facturation aux communes :
  - pour des travaux de moins de 12 520 € HT : 13 % du montant HT des travaux réalisés,
  - pour les travaux de plus de 12 520 € HT : forfait de 1 252 € + 3.00 % du montant HT des travaux

### MATÉRIEL TECHNIQUE ET/OU ROULANT MIS À LA DISPOSITION DES COMMUNES : CAMION 7,5 TONNES + NACELLE + PODIUM + RADAR PÉDAGOGIQUE

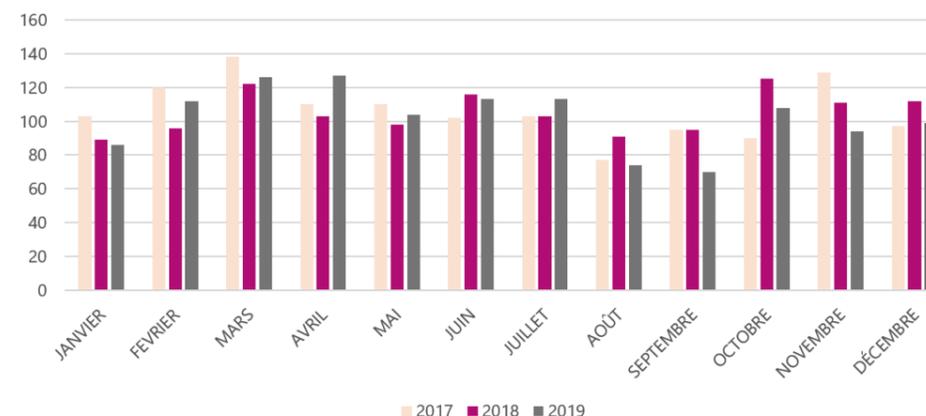
Matériel	Journée (8h) / trajet compris	½ journée (4h) / trajet compris
Camion 7.5T avec chauffeur	300,00 €	150,00 €
Nacelle avec chauffeur	240,00 €	120,00 €
Location podium	350,00 €	
Radar pédagogique	30 €/jour	

## L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

36 communes ont confié à ARCHE Agglo l'instruction du droit des sols dans le cadre des conventions signées fin 2018. Plus de 1200 dossiers ont été traités et le nombre de dossiers tacites est encore réduit pour atteindre un taux marginal (18 dossiers). En 2019, l'objectif était de diminuer les demandes de pièces complémentaires, pour cela le service a réalisé une plaquette d'information spécifique aux permis de construire de maison individuelle. Le premier semestre fut l'occasion de distribuer cette plaquette aux 36 communes et d'informer les secrétaires de mairies sur son utilisation.

Nombre de dossiers déposés



Après une hausse spectaculaire du nombre d'actes traités en 2017 (+ 127 %), liée à la fusion des trois territoires, la jauge s'est stabilisée depuis 3 ans autour de 1 250 dossiers annuels.

Il convient de noter que les efforts entrepris en 2018 pour diminuer le nombre de permis tacites, et dont nous avons fait un des objectifs du service – objectif atteint avec un nombre de permis tacite en 2018 de 23 unités pour 186 en 2017 -, se sont poursuivis puisque nous n'enregistrons que 18 permis tacites en 2019 soit moins de 1.5 % des actes traités.

### Les orientations 2020

- Maintenir le niveau de service
- Renforcer la proximité avec les communes

EN 2019, 8 COMMUNES ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ENGAGEMENT DE 75 000 € DE LA PART DE L'AGGLO POUR MENER À BIEN LEUR PLU.

## LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS

**La compétence Transport et Mobilités est une compétence obligatoire dévolue aux agglomérations. Cette compétence était jusqu'à présent détenue par la Région.**

Sur notre territoire le déploiement de cette compétence s'inscrit dans le cadre d'un schéma des mobilités durables :

- Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités durables
- Développer les transports collectifs
- Faciliter les déplacements doux
- Favoriser les usages vertueux de l'automobile
- Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics

2,5  
MILLIONS DE  
BUDGET

2 923  
INSCRITS

850 €  
PAR ÉLÈVE

### Les orientations 2020

#### Favoriser les mobilités douces

- Réflexion sur le schéma cyclable de l'Agglo
- Premières installations de porte-vélo fermés sur des points d'intermodalités stratégiques et/ou lieux touristiques
- Acquisition de vélos à assistance électrique pour renouveler le parc de vélo existants

#### Favoriser les mobilités alternatives

- Poursuivre l'harmonisation des pratiques Drôme/Ardèche en matière de transport scolaire
- Renouveler certains marchés de transports scolaires avec des critères de développement durable (en faveur des bio-carburants)
- Améliorer les points d'arrêts en partenariat avec la Région

#### Poursuivre le maillage des lignes interurbaines et du cœur d'Agglo

- Mise en place d'un abonnement pour les tarifs commerciaux sur les lignes scolaires ouvertes
- Conforter le maillage existant



### TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, ARCHE Agglo assume la charge du transport quotidien de 2 923 élèves sur 23 lignes irrigant la totalité du territoire. Pour 2019, c'est un budget de 2,5 millions d'euros soit un coût moyen par élèves de 850 €.

Choix d'une tarification harmonisée entre Ardèche et Drôme avec la mise en place de la gratuité pour les élèves de moins de 16 ans (respectant le plan des transports scolaires et habitant et scolarisés sur le territoire), soit la gratuité ou une baisse du coût de l'abonnement pour 95,5 % des élèves à la rentrée 2019.

### LE BUS

Il comprend 2 lignes urbaines sur le bassin de vie de Tournon/Tain sur lesquelles ont été transportées 18 836 personnes soit une moyenne de 1 570 personnes par mois. On constate une augmentation croissante depuis la reprise du service (+ 25 % entre la fréquentation d'octobre 2018 et celle d'octobre 2019)

### LES TRANSPORTS INTERURBAINS : INTÉGRATION TARIFAIRE

Depuis septembre 2019, ARCHE Agglo a en charge la gestion des lignes de bus dite interurbaines, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Elle gère ainsi directement la ligne 11 Tournon-Saint-Félicien avec son porte-vélo estival pour favoriser l'intermodalités vers le plateau ardéchois et ses parcours VTT et cyclotouriste.

Le travail partenarial avec la Région ARCHE Agglo a permis de proposer à la population du territoire un prix unique fixé à 0,80 € pour les déplacements en bus où le point de départ et le point d'arrivée sont sur ARCHE Agglo. C'est ainsi le début du maillage du réseau pour faciliter les liaisons interurbaines et avec le réseau de cœur d'agglomération, en travaillant notamment sur le cadencement et la localisation des arrêts.

### ÉPISODE NEIGEUX DU 15 NOVEMBRE 2019

Une cellule de crise s'est mise en place pour informer en temps réel les familles, les communes et établissements sur les conditions de trafic avec des situations différentes entre les établissements scolaires ardéchois et drômois.

## L'HABITAT/LE FONCIER

EN MATIÈRE D'HABITAT ET DE FONCIER, L'ANNÉE 2019 A MARQUÉ LE DÉBUT DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DE SES 18 ACTIONS.

**Un nouveau règlement d'aides pour les propriétaires particuliers a été adopté. Il est complémentaire aux régimes des partenaires de l'agglomération (ANAH, Département, ...) et traduit les priorités du PLH pour une intervention ciblée sur l'habitat dégradé, la rénovation énergétique, Les logements vacants, l'acquisition / amélioration en centralité urbaine, l'habitat indigne.**

En 2019, les aides de l'Agglo aux particuliers ont atteint 227 000€ correspondant à la rénovation de 58 logements.

### AIDES À LA RÉNOVATION DU LOGEMENT

Ce nouveau régime d'aides permet à la fois de cibler des aides spécifiques sur les logements dégradés et/ou vacants dans les secteurs de centre-ville et centre-village de l'OPAH-RU et les centre-bourgs et d'améliorer le parc de logements de l'ensemble du territoire. Ce règlement vise également à réduire les disparités d'aides existant de part et d'autres du Rhône en compensant une partie des aides du Conseil Départemental de La Drôme.

Public	Logts visés	Travaux aidés	montant / logt
PO	dégradés et/ou vacants en centre-bourg (zone UA)	acquisition-amélioration - travaux éligibles Anah	5 000 €
PO	logements de plus de 15 ans toutes zones	travaux permettant un gain de plus de 50%	500 €
PO	logements de plus de 15 ans toutes zones	travaux BBC	5 000 €
PO	logements indignes en Ardèche	travaux globaux de sortie d'indignité	4 000 €
PB conv	logements vacants depuis plus de 2 ans - non dégradés - en Ardèche	travaux répondant aux critères Anah	2 000 €
PB conv	logements vacants depuis plus de 2 ans - dégradés - en Ardèche	travaux répondant aux critères Anah	4 000 €

PO : propriétaire occupant / PB : bailleur / Conv : logement conventionné

## LE TOURISME

AVEC 10 730 LITS TOURISTIQUES MARCHANDS ET PLUS DE 1 000 000 NUITEES TOURISTIQUES DONT 320 000 MARCHANDES COMPTABILISEES POUR L'ANNEE 2019, LE TOURISME CONSTITUE UN VERITABLE ATOUT POUR NOTRE TERRITOIRE.

**En étroite collaboration avec Ardèche Hermitage Tourisme, nous avons l'ambition de positionner ARCHE Agglo comme un territoire d'excellence qui offre des instants gastronomiques d'exception, des expériences originales et des moments de vie intenses, à deux pas de Lyon, mais avec déjà des ambiances de Sud. Une « douceur de vivre » authentique et la promesse de vivre de nombreux plaisirs partagés.**



## Sentiers - épisode neigeux du 15 nov. 2019

De nombreux dégâts sur le réseau de sentiers qui ont nécessité et nécessiteront une mobilisation plus importante des équipes de Tremplin pour remettre en état le réseau pour le printemps 2020. Des dégâts importants sur la Viarhona ont également nécessité une forte mobilisation fin 2019 et début 2020 pour une remise en état en lien avec le Département de l'Ardèche et les communes.

36

rapport d'activité ARCHE Agglo 2019

### Les actions 2019

- Suivi des actions du schéma de développement touristique
- Mise en place d'un nouveau contrat d'objectif pluriannuel avec Ardèche Hermitage Tourisme
- Accompagnement des hébergeurs pour la collecte de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire ARCHE Agglo dont le montant s'élève à 178 244 € (somme intégralement reversée à l'Office de Tourisme Ardèche Hermitage pour le développement touristique du territoire)
- Gestion et entretien des 720 km de sentiers de randonnée et des 18 km de Viarhona
- Développement du sport-nature plus particulièrement autour du vélo (installation de box vélos ; ligne BUS avec porte-vélos)
- Déploiement du site internet [www.rando-ardeche-hermitage.fr](http://www.rando-ardeche-hermitage.fr) pour promouvoir l'ensemble des circuits pédestres, vélo, VTT, VAE...
- Gestion du Domaine du Lac de Champos

### Les orientations 2020

- Définition d'un Plan Pluriannuel d'investissement pour Champos 2025 avec une charte de développement vertueux du domaine du Lac de Champos
- Actualisation du schéma de développement touristique avec le nouveau mandat qui débute
- Définition de notre stratégie Sport Nature autour des enjeux vélo : lancement de l'étude sport-nature
- Déploiement de l'application mobile gratuite « Rando Ardèche Hermitage »
- Poursuite des projets d'infrastructures touristiques : le sentier d'interprétation à Vaudevant ; la réflexion autour d'un concept œnotouristique digital en partenariat avec Rhône Crussol ;
- Projets de liaison douce : reprise de la Viarhona à St Jean de Muzols et poursuite des études de maîtrise d'oeuvre pour la liaison vers le Train de l'Ardèche et la liaison entre Glun et Chateaubourg

37

rapport d'activité ARCHE Agglo 2019



### ZOOM SUR LA SAISON 2019 DU DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS

#### Chiffre d'affaires

- 476 000 € pour un résultat net de 60 000 €

#### Fréquentation de la base de loisirs

- 19 400 véhicules  
environ 70 000 personnes sur la saison
- Clientèle drômoise à 45 %  
Clientèle ardéchoise à 9 %

#### Fréquentation du camping

- Taux d'occupation des **locations juillet et août : 87 %**
- Taux d'occupation du **camping juillet et août : 60 %**
- Clientèle rhône-alpine à 68 %  
Clientèle étrangère à 8 %  
Clientèle nordiste à 5 %

## L'ÉCONOMIE

ARCHE AGGLO ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES AFIN DE RENDRE UN SERVICE COMPLET AUX PORTEURS DE PROJET ET À LEURS SALARIÉS :

- **Gestion de l'offre immobilière et foncière avec notamment l'aménagement des zones d'activités**
- **Services liés à l'implantation afin d'accompagner au mieux l'entreprise et de répondre à ses besoins**
- **Politique de soutien en faveur de l'économie de proximité et des centres-bourgs**
- **Recherche de financements pour les entreprises en développement mais également pour les entreprises en difficulté**
- **Services aux salariés notamment par les crèches gérées en direct par ARCHE Agglo**

### L'accompagnement d'entreprises :

- **65 entreprises rencontrées** : faire le point sur l'activité, les projets ou les difficultés
- **Près de 110 demandes de locaux** : gestion d'une bourse aux locaux disponibles dans le but de diminuer le nombre de friches industrielles et artisanales sur le territoire
- **Favoriser l'emploi** : organisation Forum de l'emploi saisonnier et durable rebaptisé Forum de l'emploi pour sa 11<sup>e</sup> édition afin d'accompagner et faciliter le recrutement (organisé en collaboration étroite avec Pôle Emploi à l'Espace Rochegude à Tain l'Hermitage). En 2019 : 620 visiteurs, 1 100 offres d'emploi, 5 pôles d'activités présents et un pôle institutionnel, l'ensemble représenté par 72 professionnels
- **Accueil de petites entreprises** : ARCHE Agglo est doté de 2 lieux d'accueil pour les TPE, télétravailleurs, créateurs d'entreprise. L'objectif est de mettre à disposition des bureaux tout équipés à loyer modéré afin de réduire les charges des entreprises et également créer des lieux de vie et de rencontre entre professionnels. Pour Saint-Félicien : 3 bureaux, taux d'occupation de quasiment 100 %. Pour Tournon : 7 bureaux, taux d'occu-

pation de 100 % pour 5 d'entre eux, 70% pour un 6<sup>ème</sup>. Le 7<sup>ème</sup> bureau est en usage flexible.

- **Soutien financier aux partenaires économiques**, tels qu'Initiative 2607, le REDA Réseau Drôme Ardèche Entreprendre
- **Mise en place du FISAC** avec un règlement d'aide dédié afin d'accompagner les projets d'investissements des TPE : 22 entreprises ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total de subventions de 202 492 € pour moitié ARCHE Agglo et moitié État sur une enveloppe globale de 480 000 € : 240 000 ARCHE Agglo / 240 000 € État d'ici fin 2021. Montant total des investissements éligibles réalisés par ces TPE : 712 071 €.
- **2 temps forts en faveur de l'économie de proximité** : conférence de David Les-toux et Journée des Tendances en partenariat avec les CCI.
- **Transfert des zones d'activités économiques** dans le cadre de la Loi NOTRe : 23 zones d'activités économiques de compétence Agglo sur la gestion et l'entretien sur 14 communes
- **Étude de faisabilité d'un espace Entreprises côté Drôme** afin de mailler le territoire

### ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN ESPACE ENTREPRISES CÔTÉ DRÔME

Dans la suite des Espaces entreprises situés sur la partie ardéchoise de l'Agglo (Tournon et Saint Félicien), ARCHE Agglo a souhaité étudier l'opportunité de la création d'un ou plusieurs espaces de travail partagé/tiers-lieu sur la partie drômoise de son périmètre. Ce afin de poursuivre le maillage du territoire. Il a été demandé à Relais d'Entreprises, le prestataire retenu après consultation, une étude sur la création d'un ou des tiers-lieux sur la partie drômoise du territoire d'ARCHE Agglo en 3 volets :

- volet 1 : étude de marché
- volet 2 : qualification de l'offre de services
- volet 3 : modélisation économique et implication de la collectivité

Les objectifs de la mission proposée à Relais d'Entreprises étaient :

- Identifier le potentiel pour la création d'un ou deux espaces de travail partagé/tiers-lieu pour mailler l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo notamment en créant ces espaces sur le côté drômois de la collectivité
- Déterminer quel(s) type(s) de structures mettre en place pour répondre aux besoins du territoire : espace de coworking, fablab, télécentre, tiers-lieu, espace entreprises ...

L'étude de Relais d'entreprises a fait ressortir 3 zones d'influences sur le territoire d'ARCHE Agglo. :

- Une zone d'influence où le potentiel de bureaux et d'utilisateurs est la plus forte : Pont-de-l'Isère avec un potentiel de 1 493,9 utilisateurs / 61 bureaux
- Une zone d'influence située au carrefour des axes routiers et ferroviaires structurants du territoire : Tain et Tournon avec un potentiel de 488,7 utilisateurs / 14,2 bureaux (du fait de la présence d'ARCHI'MADE Tournon et l'Espace Nadij)
- Une zone d'influence la plus excentrée du bassin Tain/Tournon où sont déjà implantés des tiers-lieux : Saint-Donat-sur-l'Herbasse avec un potentiel de 1 228,4 utilisateurs / 33,6 bureaux

## ZOOM SUR UNE ACTION

Carte des ZAE et des espaces économiques



### Les chiffres 2019

- 6 291 entreprises
- 18 275 emplois
- 23 zones d'activités sur 14 communes
- 12 671 m<sup>2</sup> de terrains vendus, 14 ha à commercialiser sur l'ensemble du territoire
- 1 240 000 € investis pour le développement économique dont 160 000 € pour l'aménagement de parcs d'activités
- 65 rendez-vous entreprises
- 22 dossiers FISAC

### Les orientations 2020

- Schéma d'accueil économique
- Mise en place de conventions avec les communes pour la gestion et l'entretien des ZAE
- Continuité de la politique de soutien à l'économie de proximité
- Mise en place d'un espace Entreprises côté Drôme

## LES POLITIQUES CONTRACTUELLES, LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

ARCHE AGGLO ASSURE LA GESTION, L'ANIMATION ET LE PILOTAGE DE PLUSIEURS POLITIQUES CONTRACTUELLES QUI PERMETTENT DE FINANCER SES ACTIONS EN RECHERCHANT LES FINANCEMENTS MOBILISABLES AVEC UN APPUI EN INGÉNIERIE INTERNE ÉGALEMENT POUR LE SUIVI DES PROJETS.

**ARCHE Agglo accompagne les communes pour favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets locaux de développement des territoires. Elle assure également le portage du programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais pour le compte des trois EPCI qui le composent: Valence Romans Agglomération, Porte de DromArdèche et elle-même.**

### Les actions 2019

- Coordination et suivi du Contrat Ambition Région, contractualisation sur 3 ans avec la région Auvergne Rhône-Alpes visant à soutenir des projets d'investissements portés par les collectivités locales
- Coordination et suivi des dispositifs PASS TERRITOIRES (Département 07) et DETR/DSIL (ETAT)
- Coordination et articulation des dispositifs LEADER Ardèche verte et LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais
- Veille sur les dispositifs de financement et appel à projet en fonction des orientations de l'Agglo
- Accompagnement à l'émergence et à la bonne articulation des projets en transversalité
- Émergence et accompagnement du projet « Envie d'R » à l'échelle de l'agglomération : Envie d'R est une démarche régionale intégrant une dizaine de territoires souhaitant faciliter l'installation de porteurs de projet en milieu rural.

### Les perspectives 2020

- Mise en place par la Région d'un nouveau Contrat Ambition Région ;
- Renouvellement des instances de concertation du Conseil de Développement à l'échelle du Grand Rovaltain

## IDENTITÉ DU TERRITOIRE

121 communes (hors villes de Valence et Romans-sur-Isère)

216 431 habitants

Intercommunalités : CC Porte de DrômArdèche, CA Valence Romans Agglo et ARCHE Agglo

Conventionné depuis le 2 octobre 2017

Structure porteuse : ARCHE Agglo

## Programme LEADER : périmètre du Groupe d'Action Locale (GAL) Drôme des Collines Valence Vivarais



**Stratégie : nourrir la campagne, nourrir la ville - Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en oeuvre d'une gouvernance alimentaire locale.**

Le montant de l'enveloppe LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais pour la période 2017-2021 est de 2 068 696 €.

Une vidéo de valorisation du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais réalisée en 2019 permet de comprendre le rôle et les missions du LEADER : [youtu.be/SHmdL9y000k](https://youtu.be/SHmdL9y000k)

Chiffres depuis le démarrage des deux programmes LEADER : LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais

11 dossiers accompagnés sur le territoire d'ARCHE Agglo pour un montant global

de subventions de plus de 309 000 €, dont 5 projets portés par ARCHE Agglo pour 107 500 € de subvention

**LEADER Ardèche verte**

9 dossiers accompagnés sur le territoire d'ARCHE Agglo (ex Pays de Saint-Félicien) pour un montant global de subventions de plus de 162 000 €, dont 3 projets portés par ARCHE Agglo pour 79 000 € de subventions

# LA SOLIDARITÉ, L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LES SERVICES À LA POPULATION

AU SEIN DE CE PÔLE, LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SOLIDARITÉS ET DU SERVICE AU PUBLIC SONT RÉUNIES POUR :

- **Affirmer une politique sociale intercommunale**
- **Offrir des services adaptés aux besoins des familles et des aînés**
- **Assurer la visibilité et la lisibilité des projets conduits**

ZOOM SUR UNE ACTION 2019

## L'ESPACE FAMILLE : UN NOUVEAU LIEU DÉDIÉ AUX SERVICES DU PÔLE DES SOLIDARITÉS

L'ENSEMBLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS, AINSI QUE LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS SONT DÉSORMAIS, RÉUNIS AU 68, RUE DE CHAPOTTE À TOURNON SUR RHÔNE, OFFRANT AINSI UN LIEU UNIQUE D'ACCUEIL POUR LES FAMILLES.

LES ÉQUIPES SONT INSTALLÉES DANS LE BÂTIMENT DEPUIS LE MOIS DE MARS 2019, QUI COMPREND NOTAMMENT UNE DIZAINE DE BUREAUX AINSI QUE LA SALLE D'ACTIVITÉ DU RAM. CETTE INSTALLATION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES.

## LA PETITE ENFANCE

### Maintien d'une politique favorisant l'équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, tout en développant la complémentarité de ces deux modes d'accueil

- En accompagnant les différents porteurs de projets de structures privées (4 micro-crèches, 1 Maison d'Assistants Maternels) se concrétisant par 3 comités de pilotage avec les services de la CAF et du Département
- En suivant de près l'évolution du nombre de naissances, les places disponibles chez les assistantes maternelles et les effectifs des multi-accueils, sans oublier ceux des 2 structures gérées par Planète Môme afin de répondre au mieux aux besoins des familles
- En accompagnant les familles qui n'ont pas eu de place en accueil collectif vers un accueil individuel notamment via les services du RAM. L'objectif étant de répondre aux besoins en mode d'accueil, à défaut de répondre à l'ensemble des demandes notamment d'accueil collectif

### Développement

ARCHE Agglo, toujours attentive à la qualité de l'offre d'accueil au sein des structures collectives et aux conditions de travail de ses agents a souhaité étoffer les équipes

de chaque crèche, représentant la création de presque 3 ETP répartis sur les 11 EAJE en gestion directe

### Au niveau du fonctionnement du service :

- Révision du règlement de fonctionnement des crèches, avec une mise en application en septembre 2019 afin de s'adapter aux évolutions réglementaires de la CNAF
- Reconduction des soirées d'informations à l'intention du personnel (action démarrée en 2018 et plébiscitée par les agents). En 2019, 7 soirées d'information ont été ainsi proposées autour de thèmes très variés permettant à chaque agent de s'approfondir ses compétences :

Pédagogie Faber et Mazlich, Langage signé, La Parentalité au quotidien, l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures, les troubles du spectre autistique, le yoga pour les jeunes enfants et la prévention des troubles musculo-squelettiques. L'ensemble de l'équipe du service Petite Enfance a participé à au moins une de ces soirées.

- Signature d'un nouveau marché avec une dimension « développement durable » pour l'alimentation des enfants. Pour répondre à cet objectif, 30 % des critères de notation évaluaient la proportion des produits issus

de l'agriculture biologique, le respect de la saisonnalité, le circuit court et la protection de l'environnement.

- Les 4 Relais d'Assistants Maternels se sont engagés dans de nouvelles missions telles que l'accompagnement des assistants maternels dans leurs démarches de formation continue ou de promotion de l'activité des assistants maternels, permettant un financement complémentaire des Caisses d'Allocations Familiales à hauteur de 6 000 €. Ces nouvelles missions viennent en complément de leurs missions habituelles envers les enfants (organisation de temps d'accueils et de sorties), les parents (accompagnement dans la recherche d'une assistante maternelle et dans leur rôle d'employeurs) et des assistants maternels (dans leur position de salarié et dans leurs pratiques professionnelles).

- Afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel pendant la période estivale, des climatisations ont été installées dans l'ensemble des crèches dans au moins une pièce permettant à chacun de pouvoir bénéficier de températures plus douces.



## ZOOM SUR UNE ACTION 2019

### LES NOUVELLES MISSIONS DU RAM.

LES RAM SONT INVITÉS PAR LA CNAF À SE POSITIONNER SUR DE NOUVELLES MISSIONS :

- POSITIONNER LES RAM COMME GUICHET UNIQUE DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCUEIL DES PARENTS FORMULÉES DIRECTEMENT SUR LE SITE « MON ENFANT.FR »
- PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTS MATERNELS AYANT SIGNALÉ LEUR SOUS ACTIVITÉ AU RAM SUR L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DU RAM POUR AMÉLIORER LEUR EMPLOYABILITÉ SUR L'ANNÉE
- FAVORISER LE DÉPART EN FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS

LES RAM SE SONT POSITIONNÉS SUR LA 2<sup>E</sup> OU LA 3<sup>E</sup> NOUVELLE MISSION. LES OBJECTIFS AYANT ÉTÉ ATTEINTS, UNE SUBVENTION SPÉCIALE DE 6 000 € A ÉTÉ ACCORDÉE PAR LA CAF

## LA PARENTALITÉ

**Le domaine de la Parentalité est un axe de travail de la Convention Territoriale Globale signée en 2017 entre ARCHE Agglo et les 2 Caisses d'Allocations Familiales. Suite à la mise en place d'un groupe de travail sur la parentalité au sein des élus d'ARCHE Agglo, la feuille de route 2019 était ambitieuse.**

Les services en régie (Relais d'Assistants Maternels, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et Accueils de Loisirs sans Hébergements) ont mis en place au sein de leurs structures différents projets en faveur des familles (cafés des parents, soirées d'information, aménagement des locaux spécifiques, invitation des familles à des temps festifs, mais aussi à partager des temps au quotidien avec leurs enfants au sein des structures, développement de documents de communication, etc.) Un bilan entre professionnels a été fait en fin d'année favorisant le partage d'expériences et le développement de nouveaux projets pour 2020.

Une étude sur le maillage du territoire en Lieux d'Accueils Enfants-Parents a été menée avec les différents acteurs locaux (Centre socio-culturel de Tournon, MJC de Tain l'Hermitage, Maison du Jeu de St Donat sur l'Herbasse et Parentibulle), ce qui a étayé la réflexion des Elus dans ce projet.

L'accompagnement des familles face au numérique. Ce projet s'est décliné en 2 actions :

- Exposition sur le numérique et le tout-petit pour tous les acteurs de terrain en contact des enfants de moins de 6 ans : 35 expositions ont été distribuées
- Projet de territoire sur la commune de Saint-Félicien en partenariat avec différents acteurs locaux (bibliothèque, écoles, associations, CAF, centre multimédia, ...) et dont 53 personnes (adultes et enfants) ont pu bénéficier :
  - 2 soirées à l'intention des parents (la parentalité numérique et le cyber harcèlement)
  - Des temps de partage en famille (kamishibais, Escape Game, Exposition sur les Fake News, découverte d'activités sportives). Du fait de mauvaises conditions météorologiques, une animation kamishibais et une course au trésor ont dû être annulées

## L'ENFANCE

**Espace de socialisation et d'apprentissage, de réalisation d'expériences nouvelles en dehors de la cellule familiale, temps de découverte, de jeux et de rencontres, le temps libre est essentiel à l'épanouissement de l'enfant et participe ainsi, tout comme le temps scolaire et le temps familial, à la réussite éducative de chaque enfant.**

UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX « LOISIRS ET TEMPS LIBRE » POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES AFIN DE CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE EST UNE PRIORITÉ POUR ARCHE AGGLO.

### Les actions 2019

**Un fort niveau d'activité de temps libres et loisirs enfants sur le territoire avec près de 47 000 journées enfants réalisées.**

Ce niveau est notamment favorisé par un soutien financier direct de l'Agglo aux familles du territoire, qui bénéficient d'une aide moyenne ARCHE Agglo de 7 € par jour et par enfant, en fonction de leurs capacités contributives, avec trois tranches utilisatrices à quasi part égale pour 1/3 chacune en 2019, soit QF < 720 € / 721 < QF < 1200 € / QF > 1201 €. Cette offre de loisirs territorial qui a bénéficié à plus de 3 000 enfants, dont 2/3 ont plus de 6 ans et 1/3 est âgé de 3 à 5 ans, résidant sur les 41 communes de l'agglomération, se répartit sur 3 temps d'accueil : les mercredis pour

25 % de l'activité globale, les petites vacances pour environ 30 % de l'activité, et les vacances d'été qui représentent plus de 45 % de l'activité globale. ARCHE Agglo assure un soutien à tous les gestionnaires associatifs d'accueil de loisirs pour développer leur projet pédagogique, et aux communes mettant à disposition des locaux communaux (écoles, salles communales, gymnases...), à travers des aides directes.

**ARCHE Agglo assure une coordination du réseau territorial des 14 accueils de loisirs.**

En 2019, l'enjeu de l'accueil d'enfants porteurs de handicap a mobilisé le réseau : réalisation d'une formation à destination des professionnels et équipes éducatives ; organi-

sation d'un temps fort familial et festif, le 2 décembre, à Saint Jean-de-Muzols, « HANDICAP, ON DIT CAP ! - Accueil en centres de loisirs : changeons de regard et d'usage ! » ; élaboration d'un blason commun « Handicap, on dit cap » ARCHE Agglo.

**Un engagement financier fort**

En 2019 il représente environ 285 000 € d'aides financières directes pour les familles, plus de 350 000 € de soutien financier pour les gestionnaires associatifs, près de 40 000 € d'aide aux communes pour les locaux. Cette politique volontariste est développée en partenariat avec les CAF 26 et 07, et la MSA Ardèche-Drôme-Loire, dans le cadre d'un Contrat Enfance jeunesse territorial.

14  
ACCUEILS  
DE LOISIRS

12  
EN GESTION  
ASSOCIATIVE

2  
EN RÉGIE  
DIRECTE

### Les orientations 2019

- Continuité de la politique volontariste de l'Agglo pour les enfants et leurs familles
- Poursuite des actions réseau : accueil inclusif des enfants porteurs de handicap, communication territoriale, partage d'informations en matière de places disponibles pour une orientation adaptée des familles
- Pour les accueils de loisirs en régie directe :
  - Développement d'un Portail famille
  - Possibilité d'inscription à l'année sur les mercredis pour l'accueil de loisirs Tournon-sur-Rhône

## ZOOM SUR UNE ACTION 2018

### INAUGURATION DE L'ESPACE SIMONE VEIL LE 14 SEPTEMBRE

POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION, ARCHE AGGLO ET LA VILLE DE TAIN L'HERMITAGE SE SONT ASSOCIÉES POUR CONSTRUIRE UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ DESTINÉE AUX HABITANTS. UN BÂTIMENT DE 1700M<sup>2</sup> QUI REGROUPE LA MJC CENTRE SOCIAL ET L'ESCALE RÉPIT. CE PROJET D'UN MONTANT DE 2,8 M € A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE LA CAF DE LA DRÔME.

AU-DELÀ DES ESPACES ADMINISTRATIFS, D'ACCUEIL ET DE RÉUNION, LE BÂTIMENT SE COMPOSE :

- D'UN ACCUEIL DE LOISIRS DESTINÉ À ACCUEILLIR LES ENFANTS ET LES JEUNES DE 3 À 17 ANS AINSI QUE D'UN ESPACE EXTÉRIEUR SÉCURISÉ ET ARBORÉ ;
- D'UNE SALLE DE RESTAURATION COLLECTIVE ET D'UNE CUISINE ;
- D'UNE SALLE POLYVALENTE PERMETTANT L'ORGANISATION DE SPECTACLES ;
- D'UN ESPACE SOCIOCULTUREL, REGROUPANT DES SALLES DE MUSIQUE, POUR LA PRATIQUE MUSICALE AINSI QUE D'UN STUDIO D'ENREGISTREMENT.

L'ESPACE D'ACCUEIL LARGEMENT OUVERT ET CONVIVIAL INTÈGRE UNE SALLE DE PERMANENCE RÉSERVÉE AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET À DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE, AINSI QUE DES ORDINATEURS EN ACCÈS LIBRE.

ARCHE AGGLO, DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE SENIORS - AUTONOMIE, A SOUHAITÉ ADJOINDRE À CET ÉQUIPEMENT D'UN LIEU D'ACCUEIL NOMMÉ "ESCALE RÉPIT, ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS"

L'OBJECTIF EST DE PERMETTRE AUX AIDANTS, CONJOINTS, ENFANTS, AMIS, DE S'ACCORDER DU RÉPIT ; ET DE CONFIER POUR UNE JOURNÉE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE DANS UN CADRE ET UN ENVIRONNEMENT SÉCURISANT.

## LA JEUNESSE

ARCHE AGGLO PORTE UNE POLITIQUE JEUNESSE VOLONTARISTE, DÉCLINÉE EN 5 AMBITIONS POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE, ÂGÉS DE 12 À 25 ANS, AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX ET BESOINS D'UNE JEUNESSE PLURIELLE :

- **L'animation de proximité pour offrir aux jeunes une palette d'outils de développement**
- **La place des jeunes dans l'espace public pour porter une attention particulière aux jeunes plus éloignés des dispositifs de droit commun**
- **La prévention santé, pour prévenir les conduites à risque, accompagner les jeunes en souffrance, encourager la fonction parentale**
- **L'animation culturelle, pour développer une programmation culturelle à destination des jeunes et offrir une palette d'outils de développement personnel**
- **L'emploi et l'insertion pour favoriser le développement de l'esprit citoyen et d'initiative des jeunes, favoriser la formation et l'emploi**

### Développer ces 5 ambitions

- ARCHE Agglo soutient le développement de moyens dédiés en s'appuyant sur un réseau de partenaires associatifs, pour aller vers les jeunes, accompagner, informer, mailler le territoire
- ARCHE Agglo coordonne et anime un Groupement Territorial d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (GTESC), qui réunit : les associations de terrain, les professionnels et équipes éducatives des organismes orientés vers la jeunesse, les directeurs et équipes éducatives des collèges et lycées du territoire, pour s'informer, partager, développer des projets communs
- ARCHE Agglo déploie près de 630 000 € pour conduire cette politique jeunesse

### Avec qui et avec quels outils ?

- 3 centres sociaux partenaires
- Des professionnels de terrain : 9 animateurs de proximité, 2 éducateurs de prévention spécialisée, 1 éducatrice de prévention, qui informent, accompagnent, soutiennent les jeunes, dans leurs projets, initiatives, démarches, problématiques, en présentiel dans leurs espaces d'accueil

de jeunes, dans les établissements scolaires au contact des jeunes ou en travail de rue (aller vers)

- 2 Points Information jeunesse à Tournon et Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Une permanence d'écoute et d'accompagnement des jeunes en matière de prévention des conduites à risques
- Des actions culturelles dans les établissements scolaires, basée sur la responsabilisation, la mise en confiance, l'implication au projet collectif et la découverte culturelle
- Des permanences et antennes des Missions Locales pour l'emploi et l'insertion des jeunes
- Un réseau d'acteurs pluridisciplinaires engagée pour la jeunesse du territoire

### Et des actions directes vers les jeunes :

- « Bourse au BAFA » pouvant aller jusqu'à 250 € pour la formation initiale du BAFA, à destination des jeunes souhaitant travailler dans le domaine de l'animation, pendant leurs études ou pour une orientation professionnelle

- « Bourse au projet jeunes » d'un montant moyen de 500 €, pour co-financer des projets portés et réalisés en direct par des collectifs de jeunes, regroupés en association ou accompagnés par des structures jeunesse : projets favorisant le vivre ensemble, la citoyenneté, la solidarité, l'animation territoriale, l'ouverture et la découverte du monde

### Les actions 2019

- L'éducation aux médias : travail conduit pendant l'année scolaire 2018-2019 sur la thématique « identité réelle/virtuelle, l'image de soi en question... », réalisation avec les jeunes de courts-métrages, soirée de restitution avec les jeunes, des parents, équipes éducatives en avril
- La santé : formation à destination des professionnels jeunesse et équipe éducative animée par l'IREPS et l'ADSEA 07 « Renforcer les compétences relationnelles et sociales des jeunes » les 21 et 22 mars 2019 (dans la suite du projet « Boîte aux lettres et mur à expression pour tous » au sein du lycée Gabriel Faure, recueil de la parole des jeunes)
- 18 bourses au BAFA attribuées à des jeunes engagés dans la formation initiale

## LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL DE LA POLITIQUE JEUNESSE

ARCHE AGGLO S'EST ENGAGÉE EN 2019 DANS UNE DÉMARCHE D'ANALYSE DE L'IMPACT SOCIAL DES ACTIONS DÉVELOPPÉES PAR LES ACTEURS DE SA POLITIQUE JEUNESSE ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LE VOLET DE L'ANIMATION DE PROXIMITÉ. CETTE DÉMARCHE EST INITIÉE LOCALEMENT PAR LA CAF 26 ET LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA DRÔME EN DIRECTION DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE. PARTANT DU CONSTAT QUE CES STRUCTURES ÉVOLUENT DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIÉTAL ET INSTITUTIONNEL EN MUTATION, ELLE VISE À ACCOMPAGNER ET OUTILLER LES STRUCTURES DANS LEURS INTERROGATIONS SUR LES MANIÈRES DE FAIRE ET SUR LE SENS DONNÉ À LEURS ACTIONS.

### L'IMPACT SOCIAL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL EST UN PROCESSUS VISANT À COMPRENDRE, MESURER OU VALORISER LES EFFETS POSITIFS, OU NÉGATIFS, PARFOIS INATTENDUS, GÉNÉRÉS PAR UNE ACTION SUR LES PARTIES PRENANTES. IL S'AGIT DE DÉPASSER LES ACTIONS ET LES ACTIVITÉS DES STRUCTURES POUR SE POSER LA QUESTION SUIVANTE : « QUELS SONT LES EFFETS PRODUITS ET POUR QUI ? »

**UN SOCLE COMMUN DE 5 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'UTILITÉ SOCIALE** (ANNEXÉE DE QUESTIONS ÉVALUATIVES) CONSTITUE UNE GRILLE MÉTHODOLOGIQUE PARTAGÉE :

- VITALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ ET COHÉSION SOCIALE
- ÉPANOUISSEMENT ET ÉMANCIPATION
- VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE
- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
- CRÉATION DE RICHESSES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES.

**POUR ARCHE AGGLO, LE LANCEMENT DE LA DÉMARCHE EN 2019 S'EST CONCRÉTISÉ PAR UN TEMPS D'ACCULTURATION COMMUNE** ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES ET D'EXPÉRIMENTATION TERRAIN, SUR LE VOLET DE L'ANIMATION DE PROXIMITÉ. UN PREMIER TRAVAIL A ÉTÉ FAIT DANS LES ESPACES JEUNESSE, AVEC LES JEUNES, NOTAMMENT DE RECUEIL DE LEUR PAROLE. EN 2020, LE PROCESSUS SERA POURSUIVI ET INTENSIFIÉ, DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE GLOBALE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE JEUNESSE.

- 6 bourses au projet jeunes attribuées dans les domaines : sciences et robotique, découverte du monde, musique, animation territoriale

### Les orientations 2020

- Poursuite des actions « terrain » conduites auprès des jeunes
- Poursuite des actions GTESC éducation aux médias (bien-être) et santé
- Préparation d'un forum de l'orientation territoriale avec un réseau de partenaires (projet en émergence en 2019 en lien avec ARCADE club d'entreprises, les établissements scolaires, les centres de formations, les professionnels de terrain)
- Evaluer, mesurer, poursuivre et dessiner de nouvelles orientations de la politique jeunesse

## LES SENIORS/ L'AUTONOMIE

ARCHE AGGLO A CHOISI D'INSCRIRE SON ACTION DANS UNE POLITIQUE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT ET DU HANDICAP. ARCHE AGGLO SE MOBILISE AINSI POUR LES SENIORS, LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS PROCHES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LE « BIEN VIEILLIR » ET L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN.

**Cette politique est développée en complément des actions départementales en s'appuyant sur des partenariats locaux ou institutionnels.**

### 3 axes stratégiques :

- **Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement**
- **Amélioration de la coordination des acteurs**
- **Implication dans le cadre de vie et notamment le logement.**

### Les actions 2019

- Le lieu d'information seniors-autonomie (LISA) en centralité et en itinérance à l'aide d'un camping-car a pris son envol (voir zoom)
- Dans le cadre de la lutte contre la maladie d'Alzheimer, 3 après-midi théâtre consacrés à la communication entre aidants et aidés. Un partenariat avec l'Hôpital de Tournon pour sensibiliser les aidants.
- Journée des seniors "Bien dans mon corps, bien dans ma tête" en collaboration avec les acteurs du réseau seniors : 12 ateliers, 15 stands, 109 participants
- Projet "OLA senior" animé par le centre socioculturel de Tournon : 280 animations proposées telles que numérique, sortie culturelle, cuisine, gym, prévention... pour 2 300 participants
- 40 séances d'animations dans les maisons de retraite auprès de 800 seniors : seniors et boules de poils et diapason
- Projet Prévention de la dénutrition des personnes âgées vivant à domicile en partenariat avec l'IREPS et l'AASAD. 4 séances destinées à des seniors du territoire autour de « Alimentons-nous pour bien vieillir »
- Un stage d'étude sur « Les leviers de la lutte contre l'isolement social des personnes âgées à l'échelle locale », en partenariat avec le GAL Leader Drôme des Collines Valence Vivarais
- Soutien financier pour les usagers du service de portage de repas à domicile (74 000 repas aidés) et du service de balluchonnage Répit Bulle d'Air (300 heures de répit aidées)

9 343

PERSONNES  
DE 60 À 74 ANS

5 002

PERSONNES  
DE + 75 ANS

40 000 €

AIDE POUR  
LE PORTAGE  
DES REPAS

700

SÉANCES  
D'ANIMATION  
POUR 2 500  
SÉNIORS

### Les orientations 2020

- Ouverture d'un espace répit pour les aidants et les aidés
- Adaptation de la journée des seniors aux besoins
- Diffusion du film « Un jour tu vieilliras » dans la cadre de la journée mondiale Alzheimer

## ZOOM SUR UNE ACTION 2019

### LISA : LIEU D'INFORMATION SENIORS AUTONOMIE

LE LIEU D'INFORMATION SENIORS AUTONOMIE (LISA) EST UN NOUVEAU SERVICE MIS EN OEUVRE DEPUIS NOVEMBRE 2018 QUI VISE À ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN PROPOSANT INFORMATIONS, SOUTIEN ADMINISTRATIF, AIDE INFORMATIQUE, ÉCOUTE ET ÉCHANGES.

SUR RENDEZ-VOUS, L'ANIMATRICE, CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE, REÇOIT LES PUBLICS CONCERNÉS :

- LES LUNDIS, MARDIS ET JEUDIS AU 18, PLACE RAMPON À TOURNON-SUR-RHÔNE.
- DANS L'ESPRIT DES ANCIENNES TOURNÉES DE COMMERÇANTS AMBULANTS, LE SERVICE PREND ÉGALEMENT LA FORME D'UN CAMPING-CAR QUI SILLONNE LES VILLAGES LES MERCREDIS ET VENDREDIS POUR ALLER AU CONTACT DES HABITANTS.

EN UN AN DE FONCTIONNEMENT, LISA A ORGANISÉ 1 079 ACCUEILS POUR 800 PERSONNES DIFFÉRENTES SUR LE TERRITOIRE, CHAQUE BASSIN DE VIE DU TERRITOIRE A ÉTÉ IRRIGUÉ.

304 PERMANENCES - 700 H DE PERMANENCES

DES RÉPONSES ONT ÉTÉ APPORTÉES PRINCIPALEMENT DANS LES DOMAINES DE LA RETRAITE, L'HABITAT ET LE NUMÉRIQUE :

- POUR UNE AIDE ADMINISTRATIVE
- POUR UNE AIDE À LA CRÉATION DE COMPTE EN LIGNE
- POUR UNE AIDE AU REMPLISSAGE DE DOSSIER

CE PROJET A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ET REÇOIT LE SOUTIEN DE L'EUROPE. LA SUBVENTION EUROPÉENNE S'ÉLÈVE À 65 000€ POUR 2 ANS. SUR CETTE PÉRIODE, LE RESTE À CHARGE PAR AN DE ARCHE AGGLO EST DE 16 200 €.

## LE NUMÉRIQUE

L'usage du numérique est devenu indispensable pour accomplir notamment des démarches administratives. Beaucoup de personnes ne maîtrisent pas cet outil, parce qu'elles ne disposent parfois pas de l'équipement nécessaire, ou plus souvent parce qu'elles ne se sentent pas en capacité de l'utiliser seules. Une des missions des animateurs multimédia d'ARCHE Agglo est de proposer un accompagnement à la découverte du numérique, pour rendre les publics autonomes. LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE SERA RÉUSSIE SI ELLE EST CONDUITE AVEC L'AMBITION DE RENDRE L'ÉGALITÉ AUX TERRITOIRES, ET AUX USAGERS VIS-À-VIS DE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS, DANS UN SOUCI D'INCLUSION DES PUBLICS EMPÊCHÉS.

### Les actions 2019

- Création d'un atelier numérique à destination des assistants maternels en collaboration avec le service Petite enfance et dans le cadre de l'inscription des professionnels sur le site de la Caf monenfant.fr (mise à niveau informatique / découverte de la plate-forme...)
- Développement d'ateliers numériques à destination des agents de ARCHE Agglo : initiation et accompagnement bureautique
- Ateliers et animations numériques dans le cadre de la « Journée des senior »
- Accueil des élèves de l'école Louise Michel de Saint-Jean-de-Muzols pour des séances d'initiation à l'informatique : 90 élèves sur l'année

### Les orientations 2020

- Développement d'une stratégie de communication pour contribuer au rayonnement des espaces publics numériques (EPN)
- Création d'une programmation annuelle : séances d'initiation et ateliers et stages thématiques
- Ouverture d'un nouveau créneau de permanence « accès libre » en centralité
- Dresser un état des lieux des actions de médiation numérique à l'échelle du territoire

2

PÔLES DE SERVICE  
NUMÉRIQUE

2

MÉDIATEURS  
NUMÉRIQUES

1

PROGRAMME  
D' ACTIONS  
COMMUN

## LA CULTURE

AU-DELÀ D'ACTIONS CONCRÈTES QUI SERONT MISES EN OEUVRE, IL S'AGIT DE BÂTIR UN PROJET GLOBAL RÉFLÉCHI SUR UNE DURÉE PLURIANNUELLE ENVISAGEANT LA CULTURE COMME UN RÉEL MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE TERRITORIAL.

### Ce projet doit :

- s'inscrire dans une dynamique de développement local ;
- participer à l'attractivité de notre territoire ;
- être un facteur de développement économique et durable ;
- être générateur de cohésion et de liens sociaux.

**Pour ARCHE Agglo, s'impliquer et s'investir dans les champs des politiques culturelles, c'est investir pour l'avenir de son territoire, de sa population sur la base d'enjeux multiples, croisés et complémentaires : cohésion sociale, réussite éducative, éducation, vivre ensemble...**

**L'intercommunalité est un échelon territorial pertinent pour penser la vie culturelle d'un territoire comme ARCHE Agglo. Il permet une action coordonnée et pensée à une échelle qui offre une qualité de propositions et des moyens partagés. ARCHE Agglo conduit une politique culturelle qui s'articule autour de 3 axes stratégiques.**

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

### Actions 2019

Avec l'appui d'un chargé de coordination en matière d'EAC et d'actions culturelles, embauché en cours d'année, ARCHE Agglo a :

#### développé un programme d'actions culturelles

ARCHE Agglo a confié à la Comédie de Valence et au Théâtre de Privas un programme d'Éducation aux Arts et à la Culture pour la saison 2019/2020 pour proposer aux habitants d'ARCHE Agglo des spectacles, sorties culturelles, ateliers de pratique artistique et autres rencontres avec des artistes. Dans ce cadre, de multiples partenariats (MJC, Centres sociaux, collège, écoles, bibliothèque, centres de loisirs, librairie, radio, EHPAD) ont permis d'amorcer une démarche nouvelle sur le territoire. Ont pu bénéficier de ce programme d'action, en milieu scolaire ou extrascolaire :

- Près de 300 enfants (musique, chant et théâtre avec les Sœurs Goudron)
- Une centaine de jeunes (beat-box avec Joos, théâtre avec la Comédie de Valence)
- Une trentaine de seniors (rencontre avec un metteur en scène)
- Une trentaine d'adultes (polyphonies urbaines avec Radio Babel Marseille)
- Plusieurs centaines de spectateurs (5 spectacles et concerts proposés)

#### soutenu l'action culturelle

- de la MJC du Pays de l'Herbasse (pôle culturel de la MJC du Pays de l'Herbasse, pour l'organisation des Monstrueuses

## LA LECTURE PUBLIQUE

- Rencontres et de Ciné-Marmailles)
- du Théâtre du Sycomore (ateliers au lycée, Festival Shakespeare, Théâtre Action, etc)

### Les orientations 2020 (saison 2020/2021) :

- Des projets culturels pour tous les publics
- La mise en oeuvre d'un parcours culturel à l'école : des propositions d'interventions pédagogiques pour 35 classes
- Des projets artistiques et culturels dans les collèges et lycées du territoire
- Des projets pour tous les publics construits en lien avec les services d'ARCHE Agglo petite enfance, jeunesse, seniors...
- Le développement d'une saison culturelle ouverte à tous
- La création d'un pôle ressources (parc de matériel commun, soutien à la pratique amateur...)

Le développement de partenariats avec les scènes conventionnées et les structures locales autour de 7 axes :

- éveil artistique et culturel
- musique et numérique
- cirque
- littérature (récit et parole vivante)
- éducation aux médias et à l'information
- cinéma
- art contemporain et patrimoine.

Elle se concrétise avec la signature d'un Contrat de Lecture Publique avec la DRAC et les deux départements de Drôme et de l'Ardèche. Ce plan prévoit notamment la coordination du réseau d'acteurs et le développement de 3 équipements : une médiathèque à Tournon-sur-Rhône avec deux équipements relais à Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Saint-Félicien.

Cette thématique sera animée par un(e) chargé(e) de mission qui aura pour mission de piloter la feuille de route définie.

## L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (PRATIQUE MUSICALE)

ARCHE Agglo assure la gestion de l'école de musique du Pays de l'Herbasse.

Enjeu majeur, cette thématique a fait l'objet en 2019 d'une étude approfondie en collaboration avec les communes et les partenaires institutionnels pour étudier un transfert de compétence.

ARCHE Agglo pourrait ainsi se substituer aux communes engagées jusqu'alors au sein du syndicat Ardèche Musique et Danse.

L'année 2020 sera consacrée à la validation des orientations et à la définition de la stratégie de développement (faisabilité et conditions de mise en oeuvre).

90

ÉLÈVES

14

ENSEIGNANTS

10

INSTRUMENTS  
ENSEIGNÉS

30

CONCERTS  
DONNÉS

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE L'HERBASSE

Basée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, l'école fait partie du réseau des écoles de musique de la Drôme, elle répond au schéma d'enseignement musical et est conventionnée avec le Département. L'école accueille des élèves issus de 11 communes du territoire et de 17 communes hors du territoire.

L'équipe pédagogique est composée de 14 enseignants, tous diplômés et spécialisés dans leur discipline. La formation, composée de deux cycles d'études précédés ou non de une à deux années d'éveil musical, est proposée pour 10 instruments : piano, saxophone, violon, trompette, clarinette, guitare, trombone, guitare électrique, flute traversière, batterie. Les cours sont organisés en cycle d'étude. L'offre est complétée par une proposition de cours d'éveil musical (enfants à partir de l'âge de 4 ans) et des cours de formation (enfants et adultes).

Elle est complétée par différents ateliers de pratique collective et 2 orchestres (atelier jazz, atelier rock, ensemble de guitare, ensemble de percussion, ensemble de flute traversière, orchestre junior, orchestre d'harmonie...).

Des concerts réguliers sont donnés par les élèves tout au long de l'année et rythment la vie de l'école. Une semaine de portes ouvertes est organisée en juin, elle permet à toute personne extérieure à l'école de venir découvrir les instruments enseignés et de rencontrer les enseignants.

**Temps fort de l'année 2019 :** Le 17 mai à l'Espace des collines, les élèves ont donné un concert sur le thème du cirque avec la participation de la compagnie professionnelle OZIGNO en partenariat avec la M.J.C. de Saint-Donat, dans le cadre de la soirée d'ouverture des Monstrueuses Rencontres.

10 000

ENTRÉES  
CINÉMA

64

MANIFESTA-  
TIONS  
HORS SAISON  
ET CINÉMA

## L'ESPACE DES COLLINES, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

L'Espace des Collines à Saint-Donat-sur-l'Herbasse a été une nouvelle fois le théâtre de la vie culturelle locale : cinéma, conférences, spectacles, lotos, repas dansant...

ARCHE Agglo a proposé comme chaque année une programmation culturelle variée et tout public :

- Piano Furioso (158 spectateurs),
- Alex Dahan (180 spectateurs),
- les Hommes se cachent pour mentir (192 spectateurs),
- Coup de griffe (191 spectateurs).

L'Espace des Collines a accueilli 64 manifestations de tous types hors cinéma : concerts /théâtre/loto/conférences... Avec notamment des événements marquants tels les Monstrueuses rencontres de Théâtre, organisées par la MJC Centre Social du Pays de l'Herbasse. En 2019, ce festival a rassemblé plus de 4500 spectateurs et a rassemblé autour du projet d'Education Artistique et Culturel plus de 850 enfants et adolescents.

L'Espace des Collines est aussi le lieu de rendez-vous des cinéphiles. La MJC Centre Social du Pays de l'Herbasse soutenu par l'agglomération propose une programmation hebdomadaire de films en sortie récente et de documentaires. Elle conduit des projets en direction des enfants et des jeunes scolarisés (maternelle, primaire et collège). Autour de la programmation jeune public, l'association développe également une activité de médiation et organise un événement fédérateur : Ciné Marmaille (festival de cinéma à destination du jeune public). Cette année, ce fut + de 200 séances programmées et plus de 10 000 entrées, incluant le public scolaire. La salle est utilisée également par les collèges sur plus de 80 demi-journées dans le cadre du sport scolaire.

## LE SPORT

Accompagnée par le cabinet Pluricité, ARCHE Agglo a élaboré une politique sportive de territoire. Cette étude s'est déroulée en 3 phases : l'état des lieux et un diagnostic du territoire, l'élaboration du projet sportif et le développement d'un plan d'action. Ce travail a facilité l'émergence des sujets « à enjeu » pour le territoire :

- un tissu associatif à accompagner ;
- des activités de pleine nature à valoriser et à affirmer ;
- l'éducation des jeunes et le bien vieillir des aînés à développer et à construire ;
- des équipements sportifs à questionner ;
- le sport facteur de santé et d'inclusion sociale,
- des questions d'accessibilité et de mobilité à traiter.

**La feuille de route stratégique a été validée par les conseillers communautaires réunis en assemblée le 10 juillet 2019. Elle s'articule autour de 3 orientations :**

- **RENFORCER la capacité du sport à relever les défis qui traversent le territoire**
- **DEVELOPPER les synergies du sport avec les autres dynamiques locales**
- **ACCOMPAGNER l'évolution des pratiques et des attentes sportives**

### Les actions 2019

Un premier niveau d'action a été développé ou poursuivi :

« **Renforcer le rôle du sport dans l'éducation des jeunes** »

> Action savoirs de base : « Savoir-nager » développée à destination des écoles du territoire, au sein de l'équipement intercommunal LINAÉ

« **Accompagner le plus possible les déplacements actifs des habitants et ceux en lien avec les activités physiques et sportives** »

> Action mise à disposition d'une flotte de mini-bus pour les associations sportives d'ARCHE Agglo

En 2019, ce sont 51 associations du territoire qui ont eu

recours à cette flotte pour des sorties sports-jeunesse-animation locale, et 148 conventions signées, dont 43 % pour des déplacements du public jeunes.

### Les orientations 2020

L'année 2020 sera consacrée à la validation des orientations et à la définition de la stratégie de développement.

Les actions « savoir-nager » et « flotte de mini-bus » seront poursuivies.

## ARCHE AGGLO LA SPORTIVE

16 500 LICENCIÉS

14 600 PRATIQUANTS LIBRES

250 ASSOCIATIONS

41 EMPLOIS SPORTIFS ASSOCIATIFS

263 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

83 FÉDÉRATIONS DONT :

- FOOTBALL : 15.1 % DES LICENCIÉS
- TENNIS : 5.8 %
- BASKET : 5.7 %
- ÉQUITATION ET RUGBY : 3.7 %
- SPORT BOULES : 3.2 %

# LES RIVIÈRES ET L'ENVIRONNEMENT

## LES RIVIÈRES

**ARCHE Agglo organise la gouvernance et se structure pour mettre en oeuvre la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatique et Protection contre les Inondations), obligation pour les agglomérations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Deux procédures contractuelles majeures viennent fédérer les acteurs autour de cette compétence et financer deux programmes d'action ambitieux :

- Programme d'Action et de Prévention des Inondations : PAPI « Veauce, Bouterne et petits affluents du Rhône ». Programme d'action à engager sur 5 ans, validé par le Comité d'agrément de Bassin en juin 2018 et par la commission mixte Inondation en décembre 2018. La convention cadre a été signée le 2 septembre 2019. Financement : État et Agence de l'eau
- Contrat de rivières Doux Mialan Veauce Bouterne et petits affluents du Rhône et de l'Isère. Programme d'actions de 7 ans sur la période 2017-2023, signé avec l'ensemble des partenaires en décembre 2017.

### Les actions 2019

**La compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la Prévention contre les Inondations (GEMAPI) : poursuite de l'étude d'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI.**

Les orientations retenues sont le maintien des Syndicats Ay-Ozon et Herbasse (en discussion avec Valence Romans Agglo pour ce dernier), la création d'un syndicat sur le bassin du Doux (effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021), l'exercice de la compétence en régie sur Veauce, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère ainsi que sur les portions de digues du Rhône jusqu'alors gérées par les communes.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau Doux-Mialan. Ce plan d'actions a pour vocation de permettre des économies d'eau par tous les usagers, sur 5 ans (2018-2022), en

ayant des indicateurs et objectifs chiffrés. Pour 2019 :

- Amélioration de la connaissance des prélèvements agricoles : aide à la mise en place d'un organisme unique de gestion collective sur le Doux ;
- 4 stations de mesure des débits d'étiage (basses eaux) installées fin 2018 / début 2019 sur Duzon, Daronne, Veauce, Bouterne : création d'une courbe de tarage grâce à des campagnes de jaugeage pour caler les mesures enregistrées
- Recensement des retenues collinaires et barrages du bassin versant du Doux. Envoi de questionnaires aux propriétaires de retenues collinaires et barrages et visite sur site
- Démarrage de l'appel à projet de recherche et développement « Retour d'expérience sur l'évaluation des impacts cumulés des rete-

nues » : caractérisation des retenues et barrages, suivi thermique et qualité physico-chimique en amont et aval de retenues / barrages

- Mise en place d'un suivi des objectifs hydrologiques (suivi des débits) et quantitatifs (suivi des prélèvements)
- Animation du PGRE (émergence de projet et appui technique sur des projets pour lesquels ARCHE Agglo et les EPCI de l'Entente Doux-Mialan ne sont pas maîtres d'ouvrages)

**Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Bas Dauphiné plaine de Valence : ARCHE Agglo est partenaire du Conseil Départemental de la Drôme dans l'élaboration et la mise en oeuvre du programme d'actions. L'année 2019 a constitué la dernière phase d'élaboration du document avec :**

- 1<sup>er</sup> semestre : réunions d'information sur l'ensemble du

territoire du SAGE

- Enquête publique à l'automne 2019
- Délibération des structures membres de la commission locale de l'eau pour approbation
- 1<sup>er</sup> janvier 2020 : mise en application du SAGE

#### PGRE Drôme des Collines :

À l'image de la démarche engagée sur le Bassin versant du Doux/Mialan, il était prévu en 2019 d'élaborer des fiches action pour les cours d'eaux de la Drôme des Collines et de les mettre en oeuvre à partir de 2020. La planification a pris du retard et le PGRE n'est pas encore finalisé à l'heure actuelle. Début : 2020/début 2021.

#### Campagne de sensibilisation scolaire année 2018 – 2019

Sensibilisation de 77 classes maternelles et élémentaires du territoire aux rivières et à l'environnement lors de sessions en classe et sur le terrain.

#### Projets de protection contre les inondations :

- Limitation des crues de la Veune et Merdarioux : suivi des missions de maîtrise d'oeuvre, acquisitions foncières, sensibilisation des acteurs locaux...
- Limitation des crues de la Bouterne : suivi des missions de maîtrise d'oeuvre, acquisitions foncières, sensibilisation des acteurs locaux...
- Limitation des crues du Torras et confortement de la digue du Colombier : suivi des missions de maîtrise d'oeuvre sensibilisation des acteurs locaux...

- Confortement des digues du Doux : poursuite et finalisation des travaux.
- Systèmes d'endiguement : lancement des marchés pour la réalisation des dossiers d'autorisation des digues sur le Rhône et le Doux.

**Travaux sur l'étang du Mouchet (Chavannes) :** création d'un nouveau lit de la Veune lui permettant de contourner l'étang du Mouchet (travaux de renaturation et création passe à poissons), vidange de l'étang, inspection du barrage, installation d'un moine (système de vannes)

**Petits affluents du Rhône (rive gauche et rive droite) :** engagement de l'état des lieux et de la réalisation de Plans Pluriannuels d'Entretien de la végétation de berges ; état des lieux de la continuité écologique (action cadre SCOT – Contrat Vert et Bleu)

**Suivi de la qualité des milieux aquatiques :** réalisation d'un suivi de la qualité des cours d'eau - 117 stations sur l'ensemble du territoire du contrat de rivière « Doux Mialan Veune Bouterne petits affluents du Rhône et de l'Isère ». 4 campagnes menées sur l'année 2018 – Fin de l'étude en 2019

**Entretien de la végétation en bordure de rivière – Poursuite des travaux :** interventions d'urgence post épisode neigeux du 14 novembre 2019

#### Les orientations 2020

- Mise en oeuvre de la compétence GEMAPI : gouvernance (construction du Syn-

dicat Mixte du BV Doux et clarification devenir du SIA Bassin de l'Herbasse),

- Elaboration d'un Règlement d'Intervention sur les Cours d'Eau (RICE) permettant harmonisation et clarification des contours de la compétence,
- Bilan à mi-parcours du contrat de territoire et construction de la deuxième phase 2021/2023
- Mise en oeuvre des travaux hydrauliques inscrits au PAPI et poursuite des travaux engagés : Veune/Merdarioux, Bouterne, digue du Rhône (Tain-l'Hermitage)
- Poursuite de la sensibilisation - éducation à l'environnement - élargissement de l'offre proposée aux écoles (rivières, agriculture-alimentation, espaces naturels)
- Mise en conformité des ouvrages hydrauliques classés
- Mise en place d'astreintes pour la surveillance des ouvrages hydrauliques
- Poursuite des programmes d'entretien des boisements de berges
- Petits affluents du Rhône : achèvement des plans d'entretiens, élaboration Déclaration d'Intérêt Général pour dépôt DDT et mise en oeuvre 2021 ; aménagements continuité écologique (SCOT – Contrat vert et bleu)
- Poursuite des travaux de restauration du fonctionnement naturel des rivières : travaux de renaturation de la Croze à Chavannes (reconnexion de la Croze à la Veune)

## L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

**ARCHE Agglo est un territoire à dominante rurale : 40 % de surface agricole et 600 exploitations, avec une diversité de productions (arboriculture, viticulture, élevage, maraichage, grandes cultures) et un bassin de consommation important.**

**FORTE DE CE CONTEXTE, L'AGGLO MET EN ŒUVRE DES PROJETS POUR FAVORISER L'AGRICULTURE LOCALE ET L'ALIMENTATION DE QUALITÉ.**

#### Les actions 2019

##### Favoriser l'installation et la transmission

En siégeant au sein du Comité Local à l'Installation en Ardèche, ARCHE Agglo participe au repérage des cédants avec la Chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires ; en mettant un place un régime d'aides à l'installation complémentaire à ceux existants.

##### Montant de l'aide allouée

- 2 000 € par installation
- 500 € de bonification pour une installation en agriculture biologique
- 500 € de bonification pour une installation en zone défavorisée (Arlebosc, Boucieu-le-Roi, Bozas, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Plats, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Félicien, Vaudevant, Cheminas, Etables, Lemps, Sécheras)

##### Valoriser les déchets verts pour un usage agricole :

Mise en place d'un suivi qualitatif et quantitatif dans le cadre d'un partenariat avec une vingtaine d'agriculteurs pour récupérer le broyat de déchets verts sur les plateformes et déchetterie de l'Agglo, et analyse du broyat par un laboratoire.

Approche pour la structuration de la filière : travail en partenariat avec les chambres d'agriculture pour recenser les besoins des agriculteurs en déchets verts.

##### Constituer une stratégie alimentaire territoriale

Le conseil d'agglomération du 15 mai 2019 a validé la stratégie alimentaire locale, avec 3 axes :

- Accompagnement des communes sur la restauration scolaire : organisation de réunions d'information sur les objectifs de la loi Egalim pour la restauration collective en partenariat avec Agribio Drôme et réalisation de diagnostics auprès de 6 communes volontaires (Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Lemps, Chanos-Curon, Colombier-le-Vieux, Saint-Félicien, Pont de l'Isère).
- Sensibilisation des scolaires : 2 thématiques ont été proposées aux écoles :
  - « Du champ à l'assiette », en partenariat avec les CIVAM 26-07 et Agribio Ardèche (20 classes, 13 écoles). Objectifs : découvrir l'agriculture durable, comprendre les liens entre agriculture locale, alimentation et environnement.
  - « Stop au gaspillage alimentaire », en partenariat avec le Sytrad et le Sircotom (13 classes de 12 écoles en janv.-fév. 2020). Objectifs : comprendre les enjeux de la réduction du gaspillage, participer à un diagnostic pour le quantifier et communiquer sur les actions mises en place.

### Développement des circuits courts

Enquête réalisée par les chambres d'agriculture Drôme et Ardèche en 2019 auprès des producteurs de l'Agglo, avec plus de 100 réponses (60 % des producteurs en circuits courts ont répondu). Souhait de communiquer sur les produits locaux (réalisation d'un carnet des producteurs).

### Lutter contre les espèces invasives nuisibles en agriculture :

- Frelons asiatiques : la convention passée entre ARCHE Agglo et les Ssections apicoles des GDS 07 et 26 a permis de financer la destruction de 18 nids de frelons asiatiques sur le territoire de l'agglomération (10 nids côté Drôme, 8 nids côté Ardèche) pour un coût global de 2 306 €.
- Ambrosie : organisation d'un comité de pilotage pour la présentation des nouveaux arrêtés préfectoraux en 2019, communication et sensibilisation auprès des particuliers, actions de lutte sur les terrains publics et partenariat avec la FREDON AuRA sur les enjeux en milieu agricole.

### Les orientations 2020

- Favoriser l'installation et la transmission : poursuite du dispositif d'aide et réflexion sur la suite du CLI pour développer un outil sur l'ensemble du territoire et une stratégie d'accès au foncier. Focus sur 4 communes en 2020 avec des enjeux de transmission identifiés (Colombier-le-Vieux, Étables, Saint-Victor, Saint-Barthélemy-le-Plain).
- Structuration de la filière déchets verts : engagement d'une enquête par les chambres d'agriculture et proposition d'un stage au sein de l'Agglo en 2020 pour l'aide à la structuration de la filière.
- Amplifier la stratégie alimentaire locale : accompagnement des cantines scolaires individualisé en fonction des besoins des communes en 2020.

Renouvellement de la campagne pédagogique « Du champ à l'assiette » et « Stop au gaspillage alimentaire » en 2020-2021 auprès de 40 classes et 5 ALSH ; réalisation de 2 défis « Familles à Alimentation Positive » dans le cadre du TEPOS ; réalisation du diagnostic alimentaire du territoire en vue de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial de l'Agglo.

Réalisation d'un carnet de producteurs sur le territoire.

- Poursuivre la lutte contre les espèces invasives nuisibles.

## LES MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

**En assurant l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de plans de gestion plurianuels, ARCHE Agglo contribue à préserver et à valoriser les milieux naturels, en concertation avec de multiples partenaires (élus, propriétaires, associations naturalistes, représentants du monde agricole, de la chasse et de la pêche, usagers de sports de pleine nature, acteurs du tourisme...).**

### Quelques chiffres

- 25 communes sur 41 situées sur un espace naturel en gestion
- 15 sites naturels gérés au total représentant une surface de 6 000 ha environ
- 7 sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour leur caractère remarquable auprès des Départements de la Drôme et de l'Ardèche

### 2 grands objectifs

- L'amélioration des connaissances, le suivi et la préservation du patrimoine naturel
- L'accueil maîtrisé du public, la sensibilisation et la communication

### Les actions 2019

#### ENS Gorges du Doux Duzon Daronne

Elaboration de diagnostics agri-biodiversité sur les parcelles de milieux ouverts (prairies de fauche) à enjeux de préservation.

Conception de « totems » portes d'entrée de site sur les 10 communes de l'ENS.

Fête de la biodiversité : 3 journées d'animations nature pour les scolaires et le grand public.

#### ENS Massif de Pierre-Aiguille à Crozes-Hermitage

Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches.

#### ENS Etang du Mouchet à Chavannes

Travaux de contournement de la Veauine et restauration de la continuité écologique.

Aménagements du sentier pour l'obtention du label Tourisme & Handicap.

#### ENS Marais des Ulèzes à Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Animation foncière en vue d'assurer la préservation et

la valorisation de cette zone humide.

Construction, installation et suivi de gîtes à espèces cavernicoles (chauves-souris, mésanges, chouette Hulotte) : ateliers participatifs, balades découvertes.

#### Milieux alluviaux du Rhône

Mise en place d'un projet tutoré avec les étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature de la MFR de Mondy afin d'apporter des compléments sur la gestion des lînes : observations naturalistes, préconisations de gestion et de restauration de milieux, suivi de la fréquentation et propositions d'animations auprès de différents publics.

### Les orientations 2020

- La poursuite des actions engagées permettant une gestion durable de l'ensemble des sites.
- Le déploiement de la Fête de la biodiversité : le rendez-vous nature pour tous !

## L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

À travers l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la candidature à la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), ARCHE Agglo souhaite se doter d'une politique ambitieuse visant à réduire les consommations énergétiques du territoire, augmenter la production d'énergie renouvelable, et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

### Les actions 2019

#### Plan climat : réalisation du diagnostic de territoire, et élaboration de la stratégie et du plan d'actions 2020 – 2025

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour définir une stratégie concertée et partagée, sur la base du diagnostic territorial qui présente les principaux enjeux du territoire. Deux ateliers ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire ont eu lieu, ainsi que plusieurs réunions techniques et politiques. Cela a abouti à la rédaction d'un plan d'actions, comportant 5 axes stratégiques et 48 actions.

#### Dossier de candidature TEPOS : rapprochement avec la CC Rhône Crussol

A la demande de l'ADEME et de la Région, ARCHE Agglo a cherché un rapprochement avec une collectivité voisine pour déposer un dossier de candidature TEPOS. Après avoir rencontré les différents

EPCI voisins, les échanges se sont poursuivis avec Rhône Crussol, compte-tenu de leur état d'avancement et des thématiques de travail communes.

#### Contrat de Transition Ecologique Ardèche

ARCHE Agglo s'est engagée avec le Département de l'Ardèche dans leur CTE, en proposant plusieurs actions, mutualisées avec d'autres territoires. Les actions retenues sont :

- Favoriser une alimentation responsable dans la restauration collective
- Sensibiliser le grand public et les collectivités aux économies d'eau
- Mettre en place un guichet unique de performance énergétique
- Intégrer les changements climatiques dans les stratégies agricoles

- Valoriser les déchets verts en agriculture
- Développer la cyclabilité et la pratique du vélo
- Réduire les besoins de mobilité

En complément du CTE, le Département de l'Ardèche s'est doté d'un Contrat Territorial de Transition Agricole et Alimentaire (C2T2A), qui permet d'orienter les actions des partenaires agricoles (chambre d'agriculture, Agribio) sur les actions de transition (changement de pratiques agricoles, conversion bio, énergies renouvelables...).

#### Sensibilisation grand public à l'énergie et au climat

A partir de septembre 2019, ARCHE Agglo a mis en place un programme d'animations à destination du grand public, en partenariat avec l'ADIL 26 et l'ALEC 07. Trois ateliers ont eu lieu entre septembre et décembre, sur l'auto consomma-

tion photovoltaïque et l'impact du numérique, rassemblant une vingtaine de participants dans chaque atelier.

#### Mise en place d'un suivi des consommations énergétiques des bâtiments

De mars à septembre, un stagiaire a été accueilli pour faire une évaluation des consommations énergétiques des bâtiments intercommunaux. Grâce au partenariat avec le SDED qui a mis à disposition son outils d'évaluation, un état des lieux des consommations de 2017 et 2018 a pu être fait. Cela a mis en évidence le besoin de suivre plus précisément ces consommations, afin d'éviter les erreurs de facturation, et d'avoir une meilleure connaissance du parc immobilier.

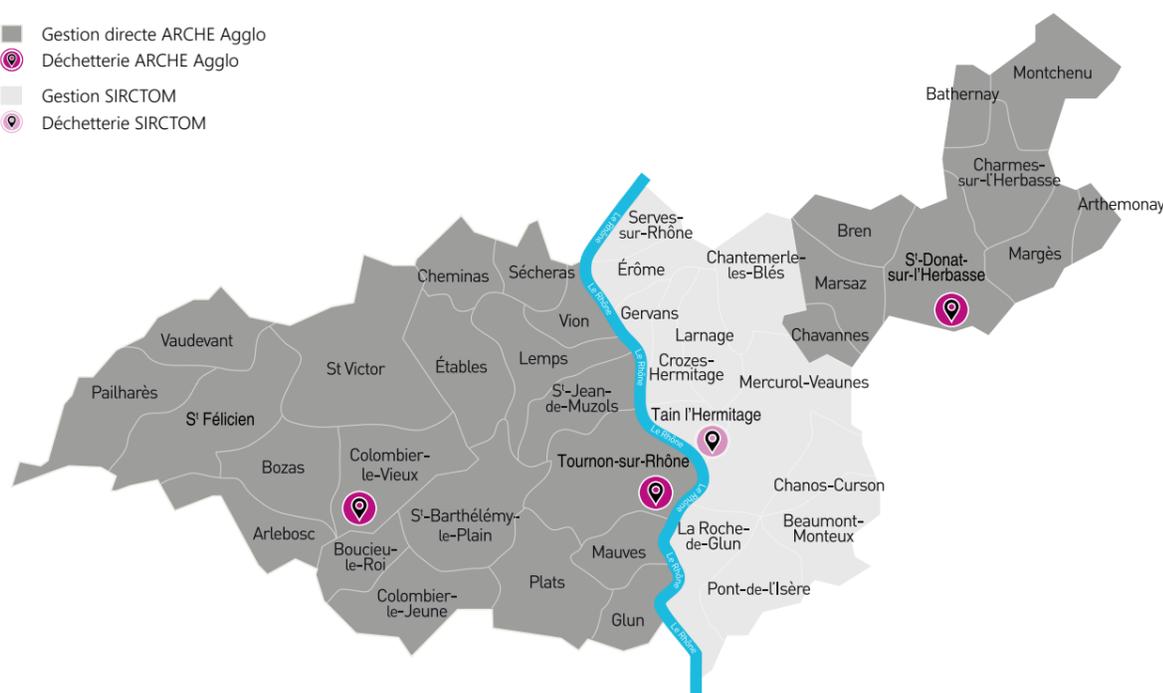
### Les orientations 2020

- Validation du plan climat : la phase d'avis institutionnels et consultatifs aura lieu en 2020, pour une validation finale du plan climat en fin d'année, après avoir pris en compte les différents avis.
- Dossier de candidature TEPOS : le dossier de candidature sera déposé auprès de l'ADEME et la Région, avec la CC Rhône Crussol.
- Animations grand public et centres de loisirs : Le programme d'animations grand public sera poursuivi, et d'autres animations pourront être réalisées dans les centres de loisirs, avant de l'étendre à destination des écoles.
- Mise en place des actions phares du plan climat : les modalités pratiques pour la mise en place des actions phares (aides complémentaires à la rénovation, aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique, aide au renouvellement de chauffage bois) seront définies en lien avec les services concernés. Démarrage de l'étude de potentiels photovoltaïque, et mise en place des groupes de travail internes pour réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité.

## LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EST DESSERVI EN AP-PORT VOLONTAIRE. IL EST ÉQUIPÉ DE CONTENEURS SEMI ENTERRÉS ET/OU CONTENEURS ENTERRÉS, COLONNES AÉRIENNES DE TRI SÉLECTIF ET DE BACS ROULANTS-ORDURES MÉNAGÈRES. LA PARTIE TRAITEMENT DE LA COMPÉTENCE A ÉTÉ DÉLÉGUÉE AU SYTRAD POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI ISSU DES COLLECTES SÉLECTIVES (HORS VERRE).

- Gestion directe ARCHE Agglo
- 📍 Déchetterie ARCHE Agglo
- Gestion SIRCTOM
- 📍 Déchetterie SIRCTOM



### Les ordures ménagères

Un des principaux objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TPCV) est la baisse de production des ordures ménagères. Ainsi toutes les collectivités suivent avec attention l'évolution du gisement d'ordures ménagères produit sur son territoire.

Après la nette baisse enregistrée entre 2015 et 2017 (- 5 %), le volume des ordures ménagères résiduelles produit avait connu une légère hausse en 2018 (+ 1 %). Cette hausse était essentiellement due à l'augmentation de la population, car la production par habitant diminuait dans le même temps de 1,9 % à 204 kg/an/habitant.

L'année 2019 est marquée par une remarquable stabilité du volume produit sur le territoire (diminution de 0,025 %). Par contre, la production moyenne par habitant continue à décroître et passe de 204 à 203 kg/an/habitant. Cette performance nous place au 5<sup>e</sup> rang des 13 collectivités membres du SYTRAD (performance n°1 : 180,7 kg/an/habitant ; performance n°13 : 253,9 kg/an/habitant).

### La collecte sélective

La collecte sélective est organisée à partir de points d'apport volontaire équipés de conteneurs permettant de séparer les corps plats (cartonnettes, magazines...), les corps creux (flaconnages, bouteilles plastiques, boîtes de conserves...) et enfin le verre.

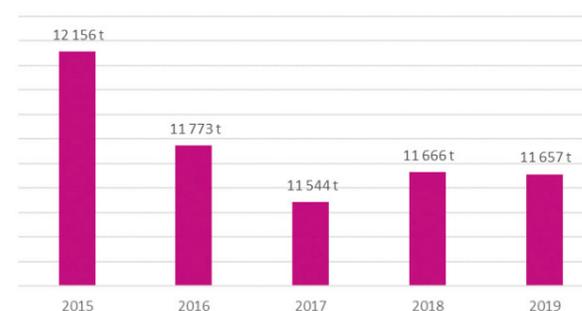
Après des hausses constantes depuis 2015, l'année 2019 marque le pas dans cette évolution. Avec 4 172 tonnes collectées (soit près de 73 kg/an/habitant), 2019 est à l'image de 2018 (augmentation de 0,4 %).

Détail par flux :

- 1 991 tonnes de verre soit 35 kg/an/habitant
- 1 628 tonnes de corps creux soit 28 kg/an/habitant
- 551 tonnes de corps plats soit 10 kg/an/habitant

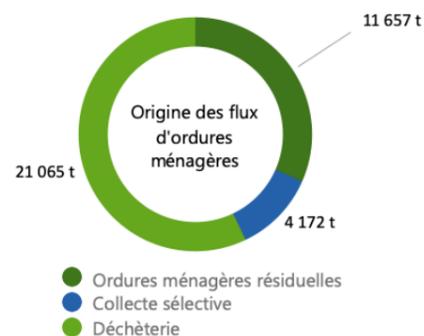
Le tonnage des collectes sélectives représente 35,8 % des ordures ménagères collectées.

Evolution tonnage OMr collectés



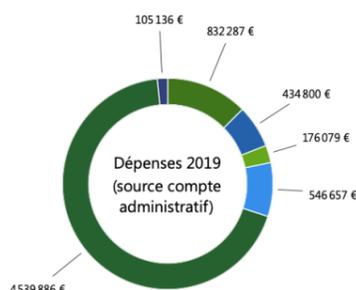
Evolution des tonnages de collectes sélectives





Les ordures ménagères produites sur notre territoire sont constituées de 3 flux auxquels sont adaptés les moyens de collecte et de traitement :

- Les ordures ménagères « résiduelles » collectées en apport volontaire et traitées dans les centre de valorisation du SYTRAD
- Les matériaux recyclables composés des corps plats (cartonnettes, magazines.....), des corps creux (flaconnages, bouteilles plastiques, boites de conserves....), et du verre collectés eux aussi sur des points d'apport volontaire et traités dans le centre de tri du SYTRAD à Portes-lès-Vallence pour les deux premiers et dans les verreries de Saint-Gobain pour le dernier.
- Les matériaux recyclables dont la production par les ménages est plus ponctuelle trouvent un débouché dans une des 4 déchèteries présentes sur notre territoire (dont une, celle de Mercuriol-Veaunes est gérée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. En fonction de la nature des flux les modalités de valorisation sont multiples. Seuls les encombrants et les gravats ne bénéficient pas d'une seconde vie.



- Déchèterie Tournon-sur-Rhône
- Déchèterie Colombier-le-Vieux
- Déchèterie Saint-Donat
- Collecte sélective et traitement
- Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles
- Pilotage du service



- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Redevance spéciale
- Recettes de valorisation des matériaux recyclables
- Apport budget général

### Les déchèteries

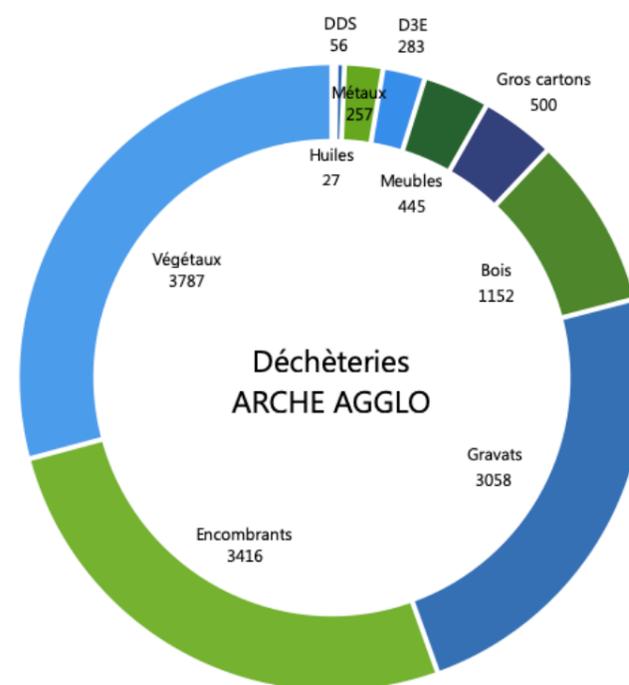
La population de notre territoire dispose de 4 équipements :

- Colombier-le-Vieux
- Tournon-sur-Rhône
- Mercuriol-Veaunes gérée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM)
- Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

Sur les infrastructures gérée par l'Agglo, sont proposées les filières :

- Encombrants
- Bois
- Végétaux
- Cartons
- Gravats
- Déchets dangereux spécifiques (DDS)
- Meubles
- Huiles
- Déchets des équipements électriques et électroniques (D3E)
- Métaux
- Pneu
- Piles
- Polystyrène
- Ampoules & néons
- Cartouches d'encre
- Capsules de café.

Sur les sites de Saint-Félicien et de Saint-Donat il est mis à la disposition du public des conteneurs de réemploi en partenariat avec Ecoloco (Saint-Félicien) et Nouvell'R (Saint-Donat)



# 2020-2026 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## LE BUREAU

vice-présidents  
et conseillers délégués



## LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

par commune (hors bureau)

 <b>Michel GAY</b> ARLEBOSC	 <b>Denis DEROUX</b> BATHERNAY	 <b>Bruno SENECLAUZE</b> BEAUMONT-MONTEUX	 <b>Patrick FOURCHEGU</b> BOUCIEU-LE-ROI	 <b>Serge DEBRIE</b> BREN	 <b>Vincent ROBIN</b> CHANTEMERLE-LES-BLÉS	 <b>Jacques POCHON</b> CHAVANNES	 <b>Christiane FERLAY</b> CHEMINAS	 <b>Jean-Michel MONTAGNE</b> CROZES-HERMITAGE
 <b>Pascal SEIGNOVERT</b> ÉTABLES	 <b>Laurence HEYDEL-GRILLERE</b> GLUN	 <b>Gérard ROBERTON</b> LARNAGE	 <b>Muriel FAURE</b> LA ROCHE-DE-GLUN	 <b>Charles-Henri RIMBERT</b> LA ROCHE-DE-GLUN	 <b>Patrick CETTIER</b> LEMPES	 <b>Gilles FLORENT</b> MARSAZ		
 <b>Alain SANDON</b> MERCUROL-VEAUNES	 <b>Véronique BLAISE</b> MERCUROL-VEAUNES	 <b>Roger VOSSIER</b> MONTCHENU	 <b>Anne SCHMITT</b> PAILHARÈS	 <b>Guislain BERNARD</b> PLATS	 <b>Marie-Claude LAMBERT</b> PONT-DE-L'ISÈRE	 <b>Jean-Christophe WEIBEL</b> PONT-DE-L'ISÈRE		
 <b>Pascal BIGI</b> PONT-DE-L'ISÈRE	 <b>Isabelle POUILLY</b> PONT-DE-L'ISÈRE	 <b>Thierry DARD</b> SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-P.	 <b>Isabelle VOLOZAN-FERLAY</b> SAINT-DONAT/L'H.	 <b>Fabrice LORiot</b> SAINT-DONAT/L'H.	 <b>Anne-Marie FOUREL</b> SAINT-DONAT/L'H.	 <b>Marie-Pierre MANLHIOT</b> SAINT-DONAT/L'H.		
 <b>Myriam FARGE</b> SAINT-JEAN-DE-M.	 <b>Agnès ORÈVE</b> SAINT-VICTOR	 <b>Christèle DEFRANCE</b> SERVES-SUR-RHÔNE	 <b>Emmanuel GUIRON</b> TAIN L'HERMITAGE	 <b>Danielle LECOMTE</b> TAIN L'HERMITAGE	 <b>Guy CHOMEL</b> TAIN L'HERMITAGE	 <b>Amandine GARNIER</b> TAIN L'HERMITAGE		
 <b>Bernadette DURAND</b> TAIN L'HERMITAGE	 <b>Annie GUIBERT</b> TAIN L'HERMITAGE	 <b>Laurette GOUYET-POMMARET</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Ingrid RICHIOUD</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Xavier AUBERT</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Florence CROZE</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Paul BARBARY</b> TOURNON/RHÔNE		
 <b>Annie FOURNIER</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Bruno FAURE</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Pierre GUICHARD</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Michèle VICTORY</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Pascal DIAZ</b> TOURNON/RHÔNE	 <b>Laëtitia BOURJAT</b> VAUDEVANT	 <b>David BONNET</b> VION		



# 2019

rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2019  
Directeur de la publication : Frédéric Sausset

Éditeur : Communauté d'agglomération ARCHE Agglo  
Imprimeur : Despesse  
Date de parution : septembre 2020

ARCHE Agglo - BP103  
07305 Tournon-sur-Rhône cedex  
04 26 78 78 78 - accueil@archeagglo.fr

[WWW.ARCHEAGGLO.FR](http://WWW.ARCHEAGGLO.FR)

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

